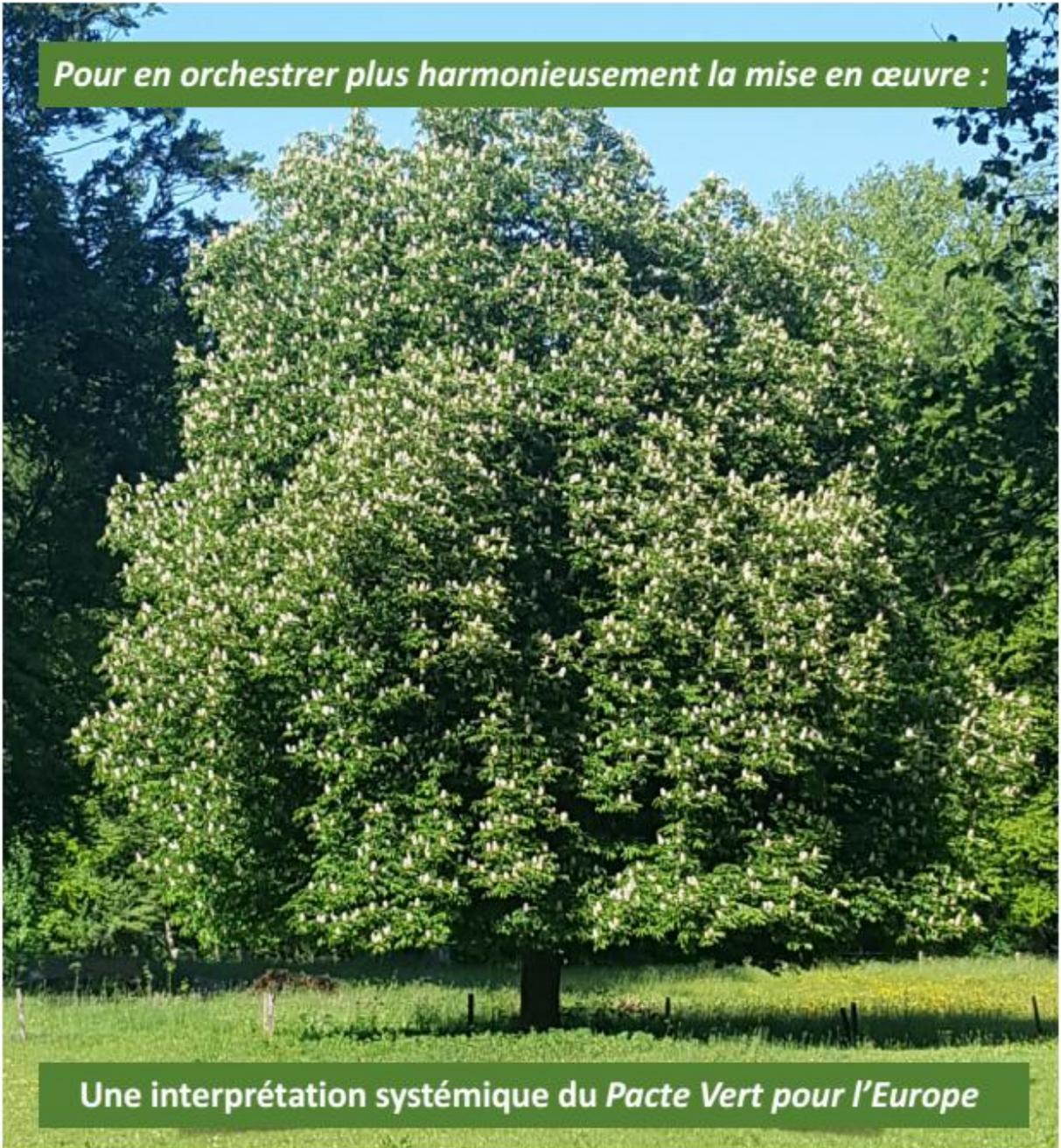


Pour en orchestrer plus harmonieusement la mise en œuvre :



Une interprétation systémique du Pacte Vert pour l'Europe

Jacques de Gerlache

Elaboré à partir de la version originale :

« *A Systemic Interpretation of the Green Deal for Europe* »

Patrick Corsi & Jacques de Gerlache

Une interprétation (plus) systémique du *Pacte Vert pour l'Europe* *pour en permettre une réelle orchestration harmonieuse.*



Jacques de Gerlache

Adaptation du document :

« A Systemic Interpretation of the *Green Deal for Europe* »¹

Patrick Corsi & Jacques de Gerlache

Synthèse

En novembre 2019, l'Union européenne (UE) a ouvert la voie à une initiative, le *Pacte Vert* (ou 'Green Deal'), *pour l'Europe* - idéalement pour le monde. Dans sa formulation originale, ce *Pacte Vert* intègre le lancement d'une nouvelle stratégie de croissance pour l'UE et le soutien de sa transition vers une société plus juste, soutenable et prospère qui réponde aux défis posés par le changement climatique et la dégradation de l'environnement mais aussi aux autres défis, telles les crises sanitaires ou alimentaires. Ceci tout en préservant la qualité de vie des générations futures. Cette proposition, qui a désormais atteint son public, affirme certes que « *les défis sont complexes et interdépendants* » et que « *La réponse politique doit être audacieuse et globale ...* » mais pour pouvoir réellement relever ces défis, il est impératif que la réponse politique globale intègre alors complètement cette *dimension des interdépendances systémiques* qui est fondamentale. Dimension qui reste cependant méthodologiquement trop souvent absente de la gestion des systèmes complexes, ce qui en hypothèque la mise en œuvre cohérente et efficace dans les délais imposés par les faits.

L'objectif des auteurs est donc de proposer cette amplification de la dimension systémique à la fois conceptuelle et opérationnelle qu'exige la mise en œuvre de ce *Pacte Vert pour l'Europe* : une interprétation plus harmonisée des interactions irréductibles entre ses différentes composantes, ses différents enjeux et ses différentes parties prenantes. L'espoir est que cette forme de « lucidité » complémentaire, en catalysant l'esprit du *Pacte Vert*, mène

¹ « A Systemic Interpretation of the European Union Green Deal - Aiming at a Sustainable Society for Shared Future Welfare, P. CORSI & J. de GERLACHE, June 2020, publication pending." <https://www.clubofrome.eu/a-systemic-interpretation-of-the>

à la matérialisation d'une symbiose homme-planète plus soutenable et équilibrée. Et contribuer ainsi à la construction d'une communauté mondiale plus épanouie échappant aux multiples bouleversements annoncés.

Générer une telle configuration intégrative et un moule approprié à la mise en œuvre réellement opérationnelle du *Pacte Vert* a donc conduit à en (ré)interpréter le texte original pour en déployer plus explicitement les différentes dimensions irréductibles : environnementale et sociale, économique et financière, mais aussi éthique et, bien sûr, politique. C'est sur cette base éclaircie, qu'est alors développée une méthode qui permettra aux parties prenantes concernées d'organiser plus efficacement et à tous les niveaux le portefeuille cohérent de projets et d'actions concrètes à mettre en œuvre au sein de toute la société européenne, voire mondiale. Cette initiative a été entreprise en utilisant la méthodologie issue de la théorie C-K (*Concepts-Knowledge*) développée par le *Centre de Gestion Scientifique de Mines ParisTech*, une méthodologie opérationnelle d'innovation conceptuelle, adoptée de longue date déjà, tant par des acteurs industriels que par de multiples institutions.

La première phase consiste à présenter les objectifs originaux *du Pacte Vert* sous la forme d'une *Problématique* cohérente, ceci en la confrontant aux éléments clés des *concepts dominants actuels* dans la marche de la société européenne et en particulier de son économie. En parallèle et de manière à faciliter la clarification et la reformulation, dans leurs dimensions respectives des objectifs-clés identifiés, les principales *notions de base* associées à ces objectifs ont été identifiées et précisées de manière critique. L'analyse des principaux éléments caractérisant ces concepts dominants actuels permet alors d'identifier six plans directeurs majeurs ou *concepts-pivots* et d'y intégrer cette dimension systémique indispensable. L'expansion conceptuelle de ces concepts-pivots articulés a conduit à un certain nombre de *(re)formulations avancées* des objectifs du *Pacte Vert* selon 4 axes stratégiques qui constituent les 4 pôles de sa *Boussole*. Ceux-ci sont ensuite projetés dans un premier portefeuille d'une série d'*Actions-clés* constituant une passerelle vers la mise en œuvre de *plans d'action concrets*, qui, bien harmonisés systématiquement, mèneront vers l'avenir souhaité. Une structure matricielle tridimensionnelle qui combine les actions-clés, leurs enjeux et contraintes et les attentes de parties prenantes permet alors de créer les conditions d'une réelle intégration opérationnelle de cette mise en œuvre.

S'ouvre ainsi pour chaque partie prenante impliquée une réelle opportunité de mettre symbiotiquement en œuvre, à leur niveau d'intervention et dans toutes leurs dimensions irréductibles, les engagements du *Pacte Vert* : qu'elle soit experte dans les domaines concernés, actrice sociale, économique ou environnementale, en charge des décisions politiques ou tout simplement simple citoyenne. Cette approche leur permettra en effet de se concerter à leur niveau d'intervention, qu'il soit local, régional ou (inter)national, pour formuler et harmoniser opérationnellement leurs objectifs et actions propres de façon optimale. Leur permettre en particulier d'identifier leurs contraintes, leurs limites, leurs moyens et responsabilités propres mais aussi les indicateurs de suivi appropriés. En annexe sont proposés un nombre significatif de références et liens mentionnés par le document du *Pacte Vert* ou d'autres associés à ses enjeux.

Table des matières

0.	Synthèse	2
1.	Contexte : dépasser par une stratégie d'harmonie systémique les limites actuelles des systèmes de gestion sociétale.	4
2.	Normes et concepts dominants dans la gestion du monde « pré-Pacte Vert » : leurs limites face aux contraintes posées par les enjeux du futur.	7
3.	Le « Pacte Vert pour l'Europe ».	9
4.	Face à ses enjeux, une réinterprétation systémique du Pacte Vert.	11
5.	Une cartographie globale des objectifs du Pacte Vert.	14
6.	L'identification et l'analyse des concepts dominants du Pacte Vert.	16
7.	Les six axes-pivots issus de l'analyse du Pacte Vert.	21
8.	Les objectifs du Pacte Vert (re)formulés en 4 champs prospectifs stratégiques.	22
9.	Un plan directeur opérationnel pour la mise en œuvre intégrée des principales actions identifiées.	24
10.	Conclusion et perspective	29

Annexes

Annexe 1.	- L'essentiel du "Pacte Vert pour l'Europe" de la Commission européenne	30
Annexe 2.	- Termes et concepts de référence apparaissant dans le Pacte Vert.	33
Annexe 3.	- L'expansion arborescente des 4 champs prospectifs et des actions prioritaires qui en émergent.	38
Annexe 4.	- Les actions prioritaires classées par catégories, selon leur mode principal de mise en œuvre.	52
Annexe 5.	- Exemple d'une action détaillée dans ses principes moteurs et de sa gestion conjointe par les parties prenantes.	54
Annexe 6.	- Références bibliographiques.	55

oooooooooooooooooooooooooooo

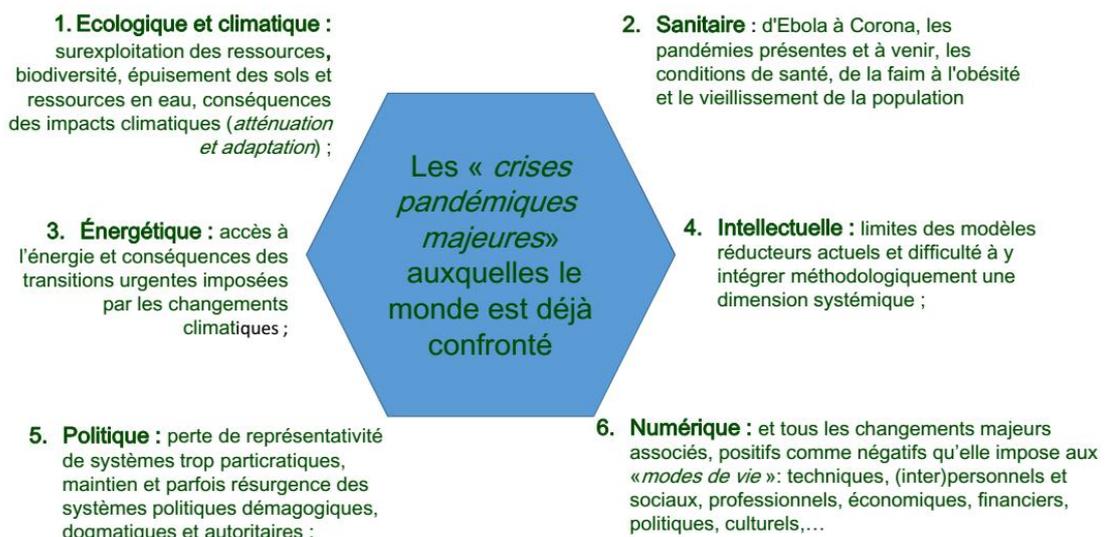
1. Contexte : dépasser par une stratégie d'harmonie systémique les limites actuelles des systèmes de gestion sociétale.

L'humanité actuelle, du fait, certes, de son évolution démographique, mais surtout surconsommatrice de ressources non renouvelables et mettant en péril des équilibres physiques et écologiques fragiles, atteint les limites des moyens de développer sur les bases actuelles

son évolution et la poursuite de progrès soutenable à moyen, sinon à court terme. C'est dans ce contexte que se matérialise l'évidence que ces multiples contraintes et limites sont profondément imbriquées dans un «continuum» où se combinent inextricablement les dimensions environnementale, sociale et sanitaire, économique et financière, politique et éthique. D'où la nécessité d'intégrer dans ce «continuum» les contraintes relevant des interactions irréductibles existant entre les différents enjeux d'une situation donnée. Intégrer une dimension systémique dans l'analyse de ces enjeux y apparaît comme une nécessité absolue car la seule à même de résoudre en temps et niveaux utiles les enjeux complexes et irréductibles posés dans la gestion de nos sociétés post-modernes.

En effet, les méthodes d'analyse post-cartésiennes traditionnelles seules, par essence essentiellement réductrices et dissociatives, ne permettent guère d'aligner de manière congruente des enjeux et des objectifs à la fois environnementaux, économiques, sociaux, politiques, industriels et financiers. Ce qui rend opérationnellement difficile, sinon impossible, d'atteindre le seuil critique nécessaire aux effets transformateurs globaux indispensables pour nos sociétés. Ce n'est pourtant pas hier que Blaise Pascal affirmait déjà que « *le tout est plus que la somme des parties* ». L'absence de prise en compte et de l'intégration de ces contraintes croissantes et parfois contradictoires dans la gestion opérationnelle des enjeux conduit à trop dissocier les objectifs, leurs enjeux leurs contraintes, les solutions possibles et les parties prenantes devant les mettre en œuvre. L'effet de « cacophonie » qui en résulte mène à la fragilisation croissante de nos modèles sociétaux, eux aussi constitués en interactions de plus en plus complexes et irréductibles face à des risques de crises multiples et variées dans leur nature. Il suffit de constater le nombre de situations dont ces dimensions mal intégrées ont conduit à l'immobilisme, sinon à l'échec. Le montrent les crises de plus en plus matérialisées que représentent les «pandémies» émergentes, qu'elles soient sanitaires, climatiques, environnementales, alimentaires, socio-économiques et, bientôt peut-être, à nouveau politiquement totalitaires.

Les « crises pandémiques majeures » auxquelles le monde est déjà confronté



Les 25 « *Conférences des parties* » relatives à la mise en œuvre du *Protocole de Kyoto* pour la maîtrise des émissions de carbone en sont un exemple bien concret, tout comme la faiblesse de la mise en œuvre coordonnée des transitions énergétiques. Ou, plus récemment, la gestion des enjeux liés à une crise sanitaire pourtant prévisible, comme celle du *corona virus*, depuis l'anticipation et la gestion des besoins en moyens de protection sanitaire les plus élémentaires (*masques, gants, tenues, thermomètres, désinfectants, ..*) et tests de dépistage, les mesures de gestion des thérapeutiques (*e.a. hôpitaux*) et des confinements, mais aussi les conséquences socio-économiques inévitablement associées.

Du fait de ces faiblesses structurelles dans la capacité d'analyse, d'*é-lucidation* et d'anticipation des situations, nos modèles sociétaux sont ainsi de plus en plus confrontés à des obstacles croissants entre politiques réductrices, gouvernance inefficace et incapacité de mise en œuvre harmonisée de plans d'action(s) à la véritable hauteur des enjeux. S'imposent donc aujourd'hui de façon incontestable, et de plus en plus appelées par toutes les parties prenantes, des méthodes d'interprétation plus intégratives du caractère multidimensionnel et irréductible de la dynamique de tous les systèmes complexes auxquels nos connaissances sont aujourd'hui confrontées. Ceci depuis la pratique des disciplines scientifiques concernées jusque dans la gestion opérationnelle de nos sociétés post-modernes. En effet, face à des interprétations réductives, comme celle de la compétition et de la « loi du plus fort » qui seraient les principaux voire seuls moteurs de l'évolution des espèces et des sociétés, les progrès scientifiques récents, de la biologie à l'économie en passant par l'écologie, tendent en effet à démontrer que d'autres moteurs sont tout aussi déterminants de l'évolution d'un système complexe, entre *efficience* et *résilience* optimales. En particulier la coopération interactive et la solidarité entre ses composantes individuelles au travers de la (bio)diversité de ses éléments. Ceci un peu à la manière dont un orchestre joue une œuvre dont chaque musicien interprète sa propre partition mais tout en contribuant à l'harmonie de l'ensemble. Et la musique de jazz illustre bien que la créativité et l'improvisation, si elles sont bien intégrées, ne nuisent pas forcément, bien au contraire, à l'harmonie d'interprétation d'un « système » orchestral.

6

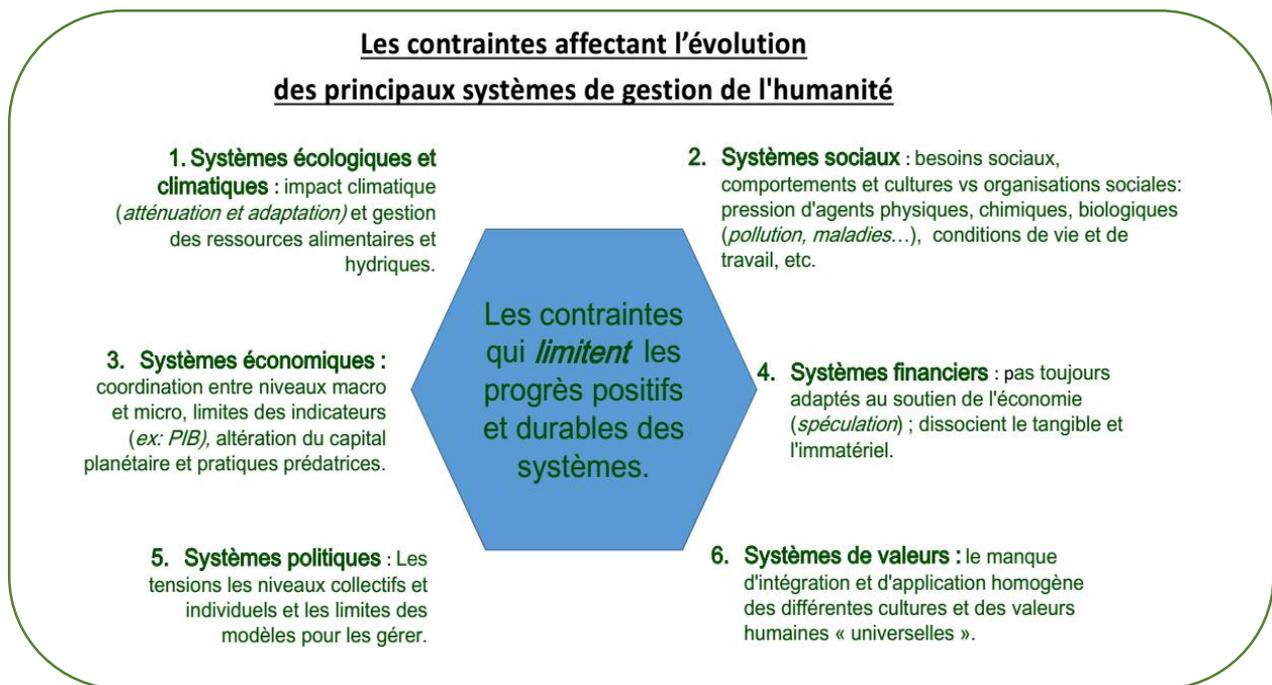


Paradoxalement et dans le même temps, des méthodes systémiques opérationnelles capables d'intégrer ces interactions irréductibles entre composantes d'un système existent mais le plus souvent encore considérées, notamment par l'univers académique comme manquant de rigueur rationnelle. N'étant alors que trop rarement enseignées, l'apprentissage intuitif de leur réalité opérationnelle en est principalement réduite aux « stages » sur le terrain, ce qui

en limite largement non seulement la vision partagée mais aussi la rigueur, et donc l'efficacité. Des bureaux de conseil et de consultants plus éclairés ont développé des méthodes éprouvées de « *gestion des systèmes* » et des organisations complexes basées sur ces méthodes systémiques qui ont déjà été adoptées par de nombreuses entreprises et organisations. Cela permet d'harmoniser efficacement les relations entre direction, ressources humaines, R&D, production, marketing, ventes et distribution, fournisseurs et clients, autorités réglementaires et tous les services associés, de la comptabilité à l'environnement et la sécurité des travailleurs en passant par les services juridiques et de communication². Mais en dépit de leur efficacité, ces méthodes ne se sont pas pour autant suffisamment imposées comme méthodes générales de gestion sociétale.

2. Normes et concepts dominants dans la gestion du monde « pré-Pacte Vert » : leurs limites face aux contraintes posés par les enjeux du futur.

Par rapport aux crises pandémiques « majeures » évoquées, la gestion actuelle du monde est relativement enfermée dans une série de normes, sinon de paradigmes *réducteurs* largement dominants.



7

² Voir, par exemple, Jean-Louis Le Moigne « *Agir ↔ penser en complexité- Le discours de la méthode de notre temps* ». <http://www.intelligence-complexite.org/fileadmin/docs/1107-dossier27-2.pdf> ; Gérard Donnadiou et Michel Karsky « *La systémique : penser et agir dans la complexité* » https://www.itg.fr/upload/Document/Livre_la_systemique.pdf . Et encore : Pierre Massotte & Patrick Corsi, *La complexité dans les processus de décision et de management*, Hermes Sciences Publishing London & Lavoisier Paris, Mars 2006. http://crd.ensosp.fr/index.php?lvl=notice_display&id=11605

Concrétiser avec des mots discriminants quelques éléments essentiels caractérisant l'architecture de ces normes et concepts actuels dominants est donc particulièrement utile pour en apprécier plus lucidement les limites et les perspectives et en éviter le démantèlement, voire l'éclatement. Ces conceptions et normes dominantes du monde socio-économique actuel qui sous-tendent le *Pacte Vert* sont donc d'abord identifiées en pointant particulièrement, par rapport aux risques de « pandémies sociétales » évoquées plus haut, les principaux enjeux et les contraintes qui, dans ce contexte, affectent l'évolution des systèmes de gestion de nos sociétés.

Les principaux enjeux pour les systèmes dominants qui déterminent la gestion actuelle de nos sociétés contemporaines

1. Systèmes écologiques et climatiques :

- *Réchauffement climatique* : la gestion de ses causes et de ses conséquences majeures, entre atténuation et adaptation ;
- *Préservation du capital naturel*, en particulier sa biodiversité ;
- *Alimentation et eau*: démographie, gestion non durable de la production (sols et océans).

2. Systèmes sociaux: complexité des besoins et des comportements et des cultures par rapport aux organisations sociales :

- *Dimension sanitaire*: la pression des agents physiques, chimiques, biologiques (pollution, maladies...)
- *Emploi et conditions de travail* face à la mondialisation, numérisation, robotisation ;
- *Gestion des mouvements migratoires* face à leurs multiples causes : politiques, climatiques, économiques, philosophico-religieuses et culturelles.

3. Systèmes économiques :

- *Dimension idéologique*, entre options libérales et options sociales plus solidaires ;
- *Coordination absente entre les niveaux macro et micro économique*, dominance du seul indicateur du PIB, trop peu représentatif ;
- *Croissance focalisée sur les productions et consommations non soutenables* de biens matériels plutôt que de bien-être, altérant irréversiblement le capital planétaire ;
- *Réglementations sociales indispensables* faibles voire absentes face des pratiques largement libéralisées et « mondialisées».

4. Systèmes financiers :

- Dissociation et extrême dissymétrie entre une *finance matérielle* et une *finance immatérielle*, essentiellement spéculative ;
- Systèmes boursiers spéculatifs qui obéissent au modèle des jeux à somme nulle plus qu'au mandat d'agir comme soutiens de l'économie.
- *Fragilités générées par les surendettements* structurels ou consécutifs aux crises économiques nationales ou internationales : subprimes, COVID-19, prix du baril, ...

5. Systèmes politiques:

- *Représentativité démocratique réelle des systèmes de partis* et de certains de leurs leaders ;
- *Capacité d'adopter des mesures à long terme* dans des contextes de mandats à courte échéance (ré-élections) ;
- *Evolution de nombreuses opinions publiques* et tensions entre les intérêts individuels et collectifs induisant parfois un retour de mouvements politiques simplistes et dogmatiques, voire autoritaires.
- *Risques accrus de manipulations des opinions publiques* via les systèmes numériques : réseaux sociaux, mais aussi via les 'piratages' des systèmes et réseaux informatiques.

6. Systèmes de valeurs:

- *Evolutions sociologiques* : féminisme, racisme, sexualité, ...
- *La diversité des cultures et des valeurs humaines* face à leur diffusion mondiale ;
- L'absence de *systèmes de gouvernance homogènes* plus strictement intégrés et contrôlés.

Dans le contexte de ces enjeux, on notera notamment l'absence de référence et de liens opérationnels plus explicites entre ces systèmes de valeurs, comme par exemple dans la mutualisation des ressources ou de la gestion de l'écosystème planétaire. Ou encore, la multiplication incohérente de réglementations sur-complexes, ce qui laisse de moins en moins de marge de manœuvre à une gouvernance et à des politiques efficaces au plan global.

9

3. Le « Pacte Vert pour l'Europe ».

En novembre 2019, l'Union européenne a ouvert la voie d'un *Pacte Vert (ou Green Deal) pour l'Europe*³, une initiative qui pourrait idéalement s'élargir pour impliquer l'ensemble de la planète. Un résumé factuel de ce document figure en annexe 1. Agissant sur l'ensemble impressionnant de l'échelle des défis auxquels nos sociétés font face et qui englobent à la fois les dimensions économiques et écologiques, mais aussi politiques et éthiques, ce projet du *Pacte Vert* conduit notamment à favoriser une vaste refonte des pratiques économiques et commerciales dans le but d'atteindre notamment, par la maîtrise des émissions de carbone, la neutralité climatique. Et piloter le développement de ce *Pacte* est un défi devenu majeur pour les États membres de l'UE d'ici 2050 - un défi encore trop rarement intégré dans la conception d'un futur réaliste pour nos sociétés socio-économiques. Il est notamment exprimé dans le *Pacte Vert* que l'humanité présente, du fait de sa croissance démographique,

³ **Le Pacte vert pour l'Europe** Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil européen, au Conseil, au Comité Economique et Social européen et au Comité des Régions 11 décembre 2019

https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:b828d165-1c22-11ea-8c1f-01aa75ed71a1.0022.02/DOC_1&format=PDF

Pour un résumé factuel de l'essentiel du *Pacte Vert pour l'Europe*, voir : <https://www.greenfacts.org/fr/europe-green-deal-2019/index.htm>

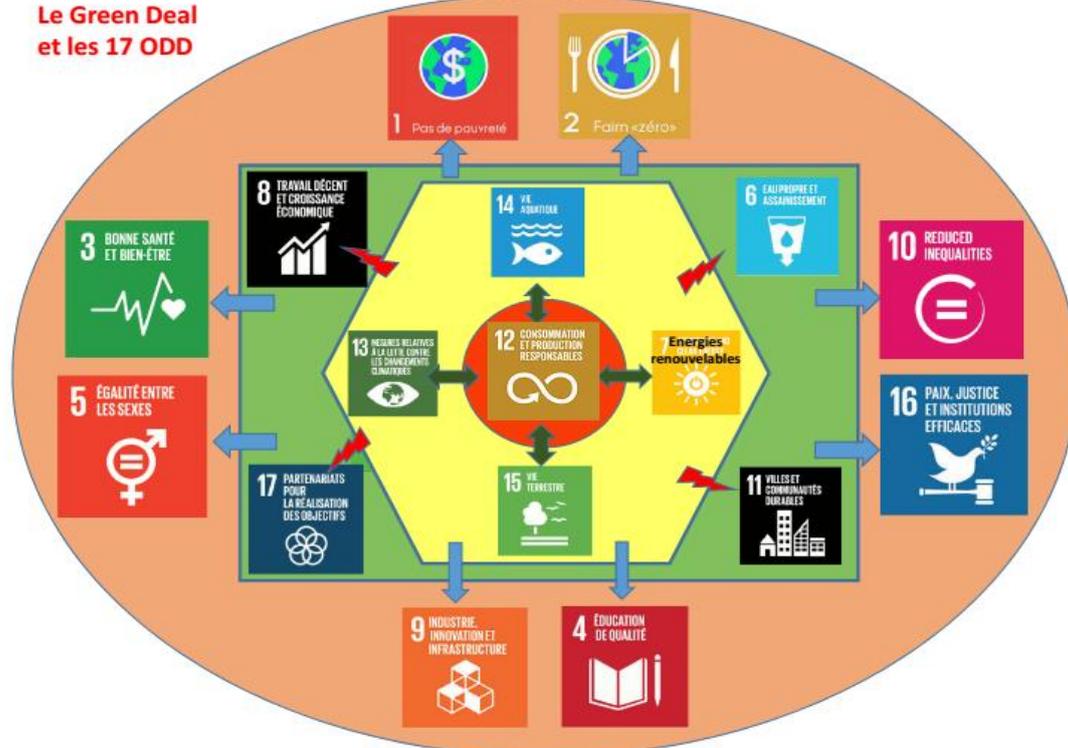
est devenue très fortement limitée dans ses moyens de progrès positifs et son évolution durable avec ses pratiques actuelles.

La proposition de ce *Pacte Vert* s'est largement répandue depuis mais pour qu'elle puisse être efficacement mise en œuvre, une authentique intégration de ses multiples dimensions est absolument indispensable. Comme souligné dans le texte¹, « *les défis sont complexes et interdépendants. La réponse politique doit être audacieuse et globale et chercher à maximiser les avantages pour la santé, la qualité de vie, la résilience et la compétitivité. Il faudra une coordination intense pour exploiter les synergies disponibles dans tous les domaines politiques.* » C'est ce constat, heureusement de plus en plus partagé par un nombre croissant de parties prenantes, qui a conduit à proposer la reformulation de ce *Pacte Vert* proposée ici pour mieux y intégrer cette dimension systémique irréductible comme un outil de mise en œuvre dynamique et ouvert.

Une démarche complémentaire associant explicitement les objectifs du *Pacte Vert* à ceux des Nations–Unies en la matière, auxquels l'Union européenne adhère par ailleurs, aboutirait par ailleurs à en perfectionner une expression qui pourrait être mieux partagée. Il doit donc notamment s'inscrire dans la démarche des *17 Objectifs de Développement Durable* proposés par les Nations Unies.

Une intégration des 17 objectifs de Développement durable des Nations Unies
articulée sur celui d'une consommation et d'une production responsables,
au cœur du *Pacte Vert* pour l'Europe.

**Le Green Deal
et les 17 ODD**




OBJECTIFS

DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces 17 objectifs disent répondre aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice. « *Les objectifs sont interconnectés et, pour ne laisser personne de côté, il est important d'atteindre chacun d'entre eux, et chacune de leurs cibles, d'ici à 2030⁴.* » Explicitement intégrée à l'échelle de l'Union européenne par toutes ses parties prenantes, cette démarche conjointe serait à même de favoriser sa mise en œuvre opérationnelle plus efficace « au-delà » des écueils traditionnels de ce type d'initiatives trans-nationales et ainsi permettre de mieux explorer les territoires encore inexplorés menant à la réalisation de cet objectif de symbiose homme-planète plus équilibrée.

4. Face à ses enjeux, une réinterprétation systémique du Pacte Vert.

En analysant le contenu du *Pacte Vert Pour l'Europe* (voir son résumé factuel en annexe 1), il devient vite évident que, lui aussi, a été essentiellement élaboré dans une forme encore fort dissociative et réductive, comme par exemple en se focalisant essentiellement sur la question des enjeux climatiques. Une telle perspective au sein de nos sociétés faisant face aux enjeux des crises émergentes, inéluctablement divers et complexes, favorise inévitablement les incohérences, voire les contradictions, dans l'interprétation des objectifs du projet, dans les approches entre les politiques, dans la gouvernance et dans la mise en œuvre des plans d'action.

Se concentrer en priorité sur un certain nombre limité d'objectifs, certes importants, mais parce que « à portée de main » apparaîtrait comme une solution, mais à court terme seulement car ils seraient entravés par les interactions irréductibles évoquées ci-dessus qui sont profondément enracinées dans le fonctionnement de l'économie contemporaine construite principalement autour de la croissance des consommations. L'intégralité de la réalisation du *Pacte Vert* dépendra en effet fondamentalement de cette capacité à inciter de manière cohérente à l'harmonisation de la mise en œuvre de l'ensemble de ses objectifs. Ceci de manière à mettre fin à l'amplification et la multiplicité des causes en interactions qui entraînent les déséquilibres majeurs que nous connaissons aujourd'hui dans les écosystèmes de la planète toute entière, y compris dans la diversité des modes de vie de l'ensemble des communautés formant l'humanité.

C'est ce qui a conduit à élaborer ce projet destiné à en interpréter, sans le dénaturer, le texte original dans une configuration qui soit plus intégrative des interactions irréductibles entre toutes ses composantes : environnementale, bien sûr, mais donc aussi sociale et sanitaire, économique et financière, éthique et culturelle. Cette intégration systémique faisant mieux émerger les potentialités qui ouvrent réellement la voie vers cette mise en œuvre en réelle synergie de ses différentes composantes dans un ensemble cohérent d'actions symbiotiques, la seule stratégie à même de garantir le respect de ses diverses finalités.

⁴ <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/v>

Comment alors armer le *Pacte Vert pour l'Europe* de leviers d'action que les responsables et les citoyens dans leur ensemble pourront adopter et piloter avec efficacité ?

Pour construire cette démarche de réinterprétation du *Pacte Vert*, deux praticiens ont combiné leurs compétences complémentaires : un praticien dans les domaines notamment de la chimie, de la biochimie, de l'(éco)toxicologie et de la gestion environnementale, y compris les transitions énergétiques et la gestion de crises et un praticien méthodologue ayant une expertise systémique multidimensionnelle, ainsi que des connaissances de référence comme praticien de la « conception d'avenirs », en tant qu'architecte des concepts opérationnels correspondants, encore largement inconnus. Cette association a permis d'adopter des méthodologies complémentaires éprouvées dont celle appelée *Concepts-Knowledge (C-K)*⁵ qui permet d'élargir les explorations conceptuelles dans différents espaces et capables de générer un moule approprié dans lequel il est possible de (re)définir les objectifs et plans d'action de projets, comme celui du *Pacte Vert*.

Dans une première phase, la démarche adoptée est donc une approche conceptuelle fondamentalement intégrative puis, dans une seconde phase, une approche positivement opérationnelle qui lui soit applicable. Elle a pour objet d'éliminer les obstacles qui empêchent de catalyser, dans toutes ses dimensions combinées, l'économie plus soutenable envisagée par le *Pacte Vert*. Cette démarche, basée sur la science de systèmes complexes, propose une architecture (un « *design* ») applicable au futur de la mise en œuvre du *Pacte Vert* dans son ensemble. Mise en œuvre au travers de la collaboration harmonique des diverses parties prenantes via une méthodologie opérationnelle « matricielle », celle-ci devrait contribuer à la construction d'une communauté européenne, voire mondiale, plus durablement efficiente. Ce qui ne veut pas nécessairement signifier une communauté « mondialisée » sur tous les plans, ce qui lui ferait perdre alors des éléments essentiels à sa nature, dont sa diversité *éco-lo-no-mique* et *culturelle* au sens large, par ailleurs essentielle à sa résilience globale^{6,7}.

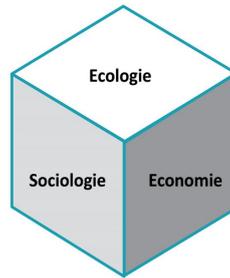
Cette mise en œuvre plus exhaustive permettrait notamment le passage de formes de gouvernance pré-structurées et rigides (*hiérarchiques, pyramidales, etc.*) à des mécanismes plus circulaires où toutes les parties prenantes impliquées dans les différentes dimensions des enjeux le seraient sur un pied d'égalité et d'équité. Ceci dans une réelle combinaison de droits et de devoirs par rapport à l'ensemble des systèmes auxquels ils appartiennent. Elle implique la collaboration, le partage d'intérêts et de moyens communs face à la finalité de *bien-être* du système.

⁵ La *théorie CK* est issue de la recherche du *Centre de Gestion Scientifique* de l'*Ecole des Mines-Paris Tech* et a obtenu de grandes distinctions internationales. Elle a permis de valider depuis plus de 15 ans un éventail d'innovations dans de grandes entreprises internationales, dans l'aérospatiale, le transport, les semi-conducteurs, les produits et services de haute technologie, etc., ainsi qu'au sein de PME et d'administrations nationales.

⁶ Bernard Lietaer, Robert E. Ulanowicz, Sally J. Goerner, and Rocio Gomez "Quantifying Sustainability: Resilience, Efficiency and the Return of Information Theory." , in *Ecological Economics*, 6,1, March 2009.

⁷ Jacques de Gerlache. « L'importance de la biodiversité : rescapés de la crise sanitaire, saurons-nous en tirer des leçons ? » <https://up-magazine.info/planete/biodiversite/53533-rescapes-de-la-crise-sanitaire-saurons-nous-tirer-des-lecons/>

**Les trois dimensions d'une gestion de l'humanité
au niveau planétaire.**



Ce n'est pas un hasard si une notion comme celle de *circularité* devient une notion fondamentale car elle est associée à une meilleure maîtrise et une meilleure économie de notamment toutes les activités liés aux formes d'énergies et de ressources disponibles : valeurs, compétences, biens matériels, ressources naturelles, etc..

Comme principe général dans l'identification et l'exploration minutieuse de certains piliers du *Pacte Vert*, la démarche adoptée a été de ne pas y ajouter de concept racine qui ne soit pas déjà présent dans le document original. Aucun élément extérieur ou qui n'est pas évoqué dans le texte original, notions complémentaires ou opinions des auteurs, qui auraient parfois pu compléter l'ensemble, n'ont donc intentionnellement été introduits. Ceci à l'exception de certains liens avec d'autres initiatives ayant des objectifs associés ou comparables tel que les *17 objectifs de développement durable des Nations Unies* déjà évoqués. De cette manière, les auteurs se sont efforcés de rester dans l'esprit, le contexte et l'orientation de la publication de la Commission. Une bibliographie étendue de ces liens et des principales références citées dans le *Pacte Vert* est proposée en annexe 6 du présent document.

Sur cette base, il a été possible alors de proposer un portefeuille de projets réellement opérationnels et d'actions concrètes. Cet outil de mise en œuvre devrait aider toutes les parties prenantes impliquées à atteindre, via leur déploiement complémentaire et symbiotiquement harmonisé, les objectifs attendus de ce fameux *Pacte Vert pour l'Europe*.

Le schéma suivant synthétise les différentes étapes de la démarche poursuivie :

Une interprétation systémique du Pacte Vert pour l'Europe

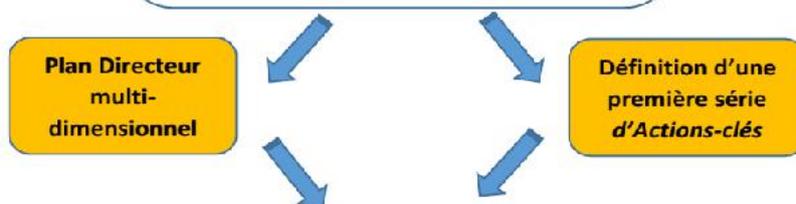
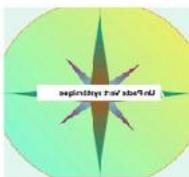
Méthodologie suivie pour l'intégration des différentes dimensions irréductibles de ses interactions sociétales

Intégration des objectifs originaux du Pacte Vert sous forme d'une *Problématique cohérente*



6 Concepts-pivots

La Boussole des quatre axes d'actions stratégiques du Pacte Vert



La mise en œuvre intégrée du Pacte Vert

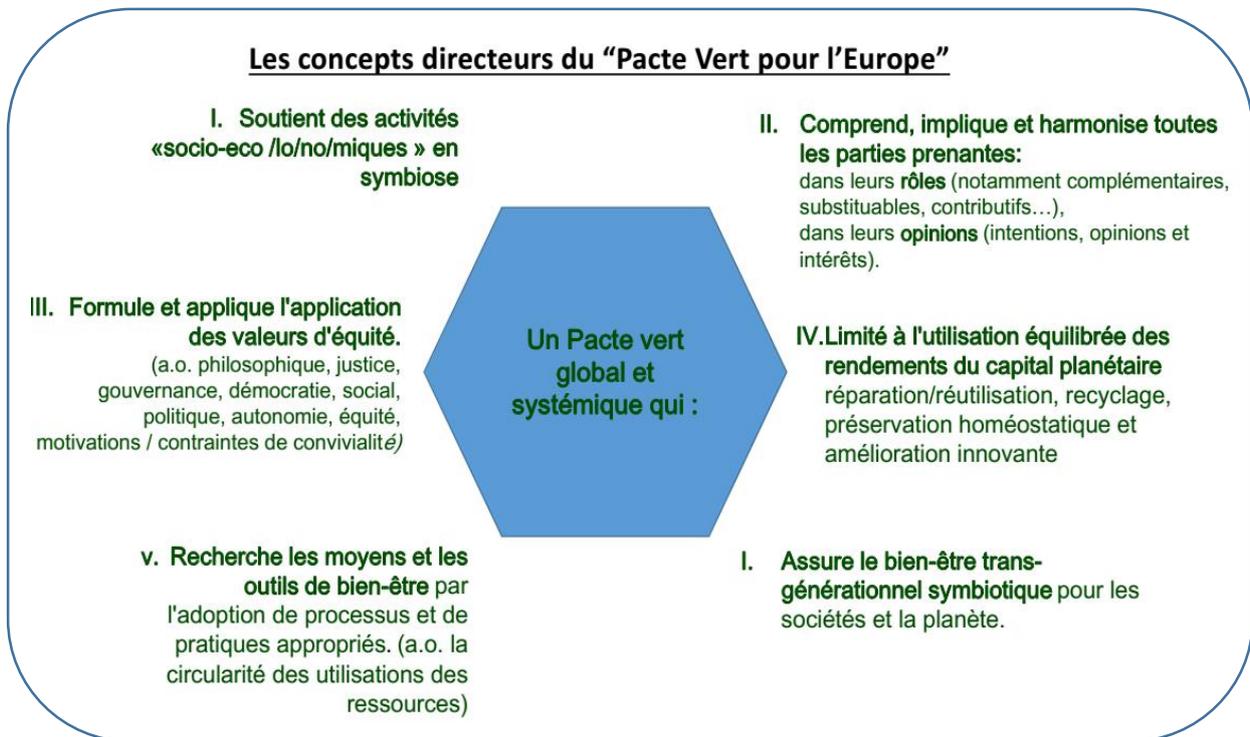
14

5. Une cartographie globale des objectifs du Pacte Vert pour l'Europe.

En premier lieu, et sur base d'une lecture attentive⁸, les objectifs originaux du *Pacte Vert* ont été (re)formulés comme une problématique d'ensemble cohérente, la *Problématique du Pacte Vert*, qui a alors été confrontée à ses principes-clés dominants, ceux de la société actuelle et de son économie. En parallèle, les principales notions de base associées à ces

⁸ Voir des résumés factuels du *Pacte vert pour l'Europe* sur <https://www.greenfacts.org/fr/europe-green-deal-2019/index.htm>

éléments ont été analysées de manière critique et parfois précisées en vue de faciliter la clarification et la reformulation dans leurs dimensions respectives de ces principes-clés.



Dans le processus d'établissement de cette cartographie, cinq étapes ont été jugées nécessaires :

1. **Extraire les points essentiels du document original et les reformuler** pour définir une vision claire, permettant de planter la problématique d'un *Green Deal (GD)* réalisable, et qui puisse trouver un large accord ;
2. **Extraire et classer dans un glossaire de référence les notions de base du document** (par exemple : les notions d'économie, de réglementation, de santé, de climat, de pollution, etc.) constituant les connaissances brutes utilisées pour la poursuite du processus. Un corpus de 89 termes-clés a ainsi été établi⁹ ;
3. **Identifier dans le document les éléments qui seraient les sous-jacents des normes dominantes actuelles.** En analyser les principales caractéristiques et en expliciter les mécanismes et les modes opératoires qui, *de facto*, de ces « normes dominantes » consacrées par la majorité des parties prenantes dans la gestion sociétale européenne actuelle. Comme, par exemple, la prédominance du paradigme de la croissance de l'activité économique marchande comme seule option pour un progrès social¹⁰, les

⁹ Disponible dans la version anglaise : <https://www.clubofrome.eu/a-systemic-interpretation-of-the>

¹⁰ Le *Pacte Vert* prévoit notamment d'assurer l'approvisionnement en matières premières durables, en particulier des matières premières critiques nécessaires aux technologies propres, aux applications numériques, spatiales et de défense (les applications sanitaires ne sont pas mentionnées), en diversifiant l'approvisionnement à la fois de sources primaires et secondaires, est donc l'une des conditions préalables à cette transition.

rapports entre niveaux (inter)nationaux/mondialisés notamment dans la structure des chaînes d'approvisionnements. Les six plans identifiés sont alors structurés en quatre axes directifs à partir desquels il est possible de générer des expansions vers une série de plans de base vers un futur encore à explorer, à créer, à inventer ;

4. **Mettre en évidence les concepts les plus significatifs** à partir de ces reformulations de manière à identifier ceux qui seront les plus utiles à mettre en œuvre *dans un Plan directeur* cohérent et adapté aux réalités *socio-éco-lo-no-miques* futures. Une série de 55 concepts de ce type ont ainsi été identifiés et retenus (*voir annexe 2*) ;
5. **Identifier sur cette base une première série d'actions** dont la caractérisation rend possible leur mise en œuvre opérationnelle sur le terrain. Chacune de celle-ci doit être le plus rigoureusement possible harmonisée par les parties prenantes avec l'ensemble des composantes du projet défini par le *Pacte Vert*, autant dans les moyens mis en œuvre, que dans l'espace et dans le temps. Une première série d'actions de ce type sont ainsi proposées et caractérisées dans leurs grandes lignes.

6. L'identification et l'analyse des concepts dominants du Pacte Vert.

Dans le contexte d'une expression explicite des notions et concepts socio-économiques dominants actuels évoqués précédemment, préciser les propriétés souhaitables et nécessaires pour résoudre la problématique fondamentale posée par *Pacte Vert* permet d'en délimiter le contenu de façon la plus précise possible. Sur base de cette (re)formulation et des connaissances identifiées comme références, il est possible de concevoir alors des projections d'un *Plan directeur* et de formuler une première série de propositions d'actions concrètes supportant pour la mise en œuvre réellement intégrée du *Plan Vert*.

16

L'application de la méthodologie Concepts-Knowledge (C - K)

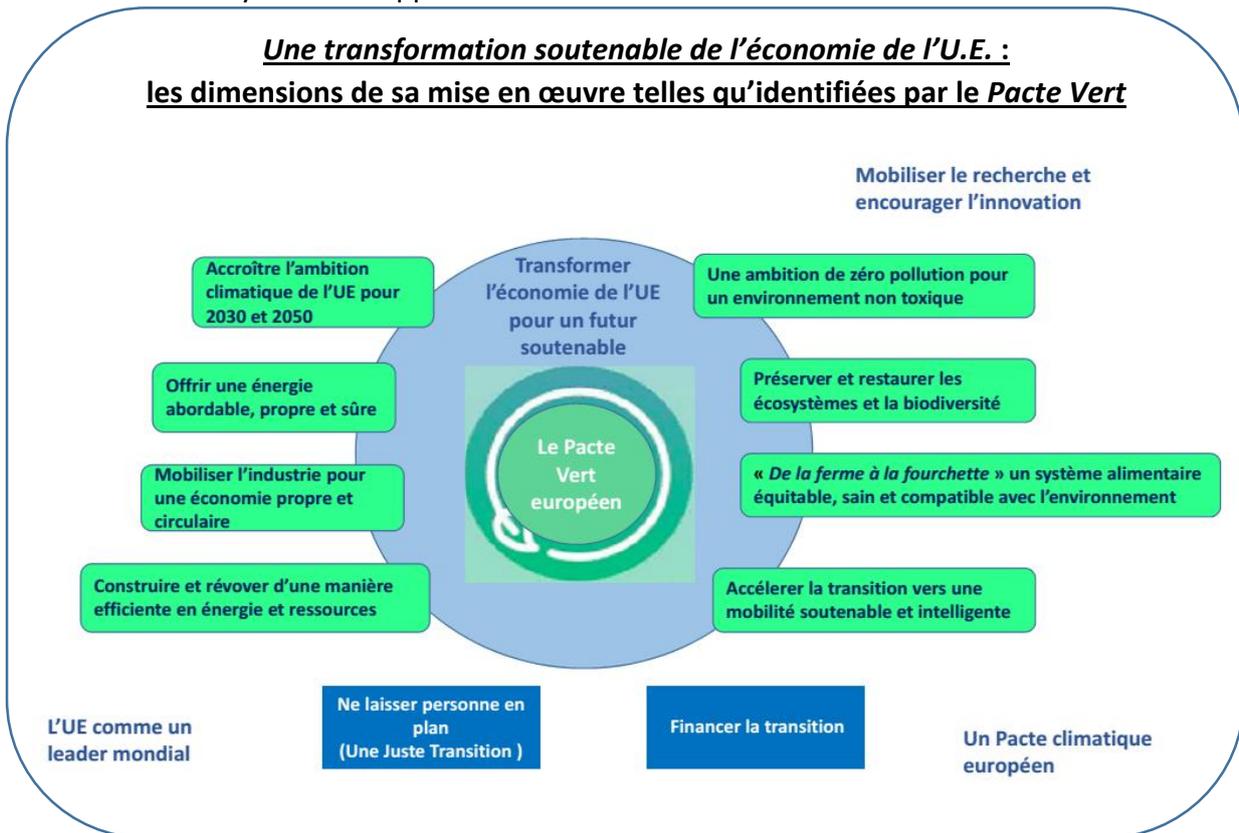
Elle consiste dans un premier temps à scanner le contenu du *Pacte Vert* pour constituer une base de données de départ « K 0 » composée des îlots de savoir (*Knowledge*) qui y ont été identifiés. Cela permet d'en identifier les termes pertinents et importants, et les *Concepts* sous-jacents sur lesquels travailler ensuite. Le but de ces expansions systématiques est d'arriver à qualifier un élément comme "*Vrai*", "*Faux*", "*Possible si ceci est fait*", « *Faisable* » ou "*Probablement faisable*". Les allers-retours C <—> K doivent absolument aboutir car cette phase du processus est celle qui "force" l'innovation.

Pour conserver à la démarche toute possibilité adaptative, et comme il n'est pas possible de déterminer à priori ou sur une base intermédiaire si une expression « C 0 » est vraie ou fausse, les développements intermédiaires de son expression portent le statut d'*indécidable*. Dans le cas d'un élément qualifié comme *possible*, atteindre le statut de *décidable* implique pour l'expansion de repasser en mode « K » pour opérer des actions d'information complémentaires impliquées par la qualification « *Possible si ceci est fait* » : par exemple des actions de R&D, une enquête de marché, un calcul, un modèle, etc. Ce qui permettra de valider un élément devenu "*décidable*" et remplacer son statut de "*Faisable*" par celui de « *Vrai* » ou de « *Faux* ». Ce point « *Eureka* » atteint, le processus d'expansion s'arrête. Il n'est cependant pas possible de prédire le temps nécessaire pour atteindre ces points *Eureka* sinon par l'expérience acquise dans des domaines connexes.

Dans sa formulation originale, l'ambition du *Pacte Vert* est en effet d'intégrer :

- le lancement d'une nouvelle stratégie de croissance pour l'UE ;
- le soutien dans ce contexte d'une transition vers une société juste et prospère qui réponde aux défis posés par le changement climatique et la dégradation de l'environnement ;
- Ceci tout en améliorant la qualité de vie des générations actuelles et futures.

Cette transition y est développée comme suit :



17

Sur base de la cartographie ainsi élaborée, une expansion symbiotique de la problématique concrète posée par le *Pacte Vert* a alors été développée dans plusieurs directions : ce sont les *Projections* du *Plan directeur* déjà évoqué. Ainsi bien intégrés, les concepts dominants du texte original du *Green Deal* en montrent alors les impacts les plus profonds et l'évolution que la mise en œuvre de ce *Plan directeur* engendrera, à la fois sur la structure de la société, sur ses modes de fonctionnement, leur développement mais aussi sur les résistances à ces changements.

A chaque étape spécifique de la mise en œuvre de ce *Plan directeur*, il devra être possible d'en construire de nouveaux cycles ou d'élaborer, toujours à partir des différents concepts de base identifiés, des partitions disjonctives mais toujours élaborées avec leur indispensable dimension systémique. Cela implique d'éviter des cartographies d'emblée trop restrictives dont la conséquence serait une incapacité à planifier de nouvelles initiatives susceptibles de dépasser les limites des modes de pensée et d'agir actuels.

Une annexe de la version anglaise de l'étude¹¹ propose cette base de données sous forme d'une section «*Termes de référence figurant dans le Pacte Vert*». Certains termes y sont explicités plus en détail, comme la notion de circularité, notion fondamentale dans la dimension systémique. A ce stade, la démarche étant analytique, la perception de sa dimension systémique globale est évidemment moins évidente. Dans les étapes ultérieures, ces termes de référence sont utilisés parce que véhiculant trois propriétés importantes :

1. être connus dans l'écosystème de référence ;
2. être souhaitables pour la société en général et ses parties prenantes ;
3. être compréhensibles par des tiers et ces parties prenantes (institutionnelles ou non).

La présente section vise donc à exprimer de manière formelle la problématique globale **CO** du *Pacte Vert* comme une combinaison des propriétés :

$$CO = X, P_i (X), \text{ avec } i = 1, 2, 3, \dots,$$

où «l'objet» **X** doit satisfaire une série de propriétés **P_i**, souhaitées ou souhaitables.

Sur base du contenu brut *du Pacte Vert*, cette démarche offre une première formulation du concept-racine de sa problématique :

CO : La proposition-racine du Pacte Vert consiste à :

- **P1 (X) : lancer une nouvelle stratégie de croissance pour l'UE ;**
- **P2 (X) : soutenir la transition de l'UE vers une société juste et prospère qui :**
 - **réponde aux défis posés par les changements climatiques et la dégradation de l'environnement ;**
 - **améliore la qualité de vie des générations actuelles et futures.**

Ce concept racine sous-tend en réalité un nombre de conditions très complexes qui peuvent être démêlées dans leurs différentes dimensions, ce qui mène à une formulation corollaire :

¹¹ Voir la version anglaise. Lorsqu'elles sont jugées nécessaires, des suggestions clarifient plus explicitement leur niveau conceptuel. En particulier, certaines formulations prenant en charge la circularité sont améliorées, ce qui est une notion fondamentale dans les rendus de dimension systémique.

Dans les étapes ultérieures, trois propriétés souhaitées de ces termes de référence seront exprimés:

1. Pour avoir leur suivi au sein de l'écosystème de référence ;
2. Parce qu'elles sont souhaitables pour la société et ses participants ;
3. Pour être compréhensibles par des entités tierces et des parties prenantes (institutionnelles ou non).

C0-1 : Le Pacte Vert est un accord qui intègre :

- Q1 (X) - les parties prenantes ;**
- Q2 (X) - une soutenabilité socio-éco/lo/no/mique ;**
- Q3 (X) - les contraintes qui y sont liées : écologiques, économiques, sanitaires, sociales, éthiques, politiques, ...**

Une des exigences fondamentales du *Plan Vert* requise pour les économies est de mieux en assurer la soutenabilité et la durabilité de manière à préserver pour le futur le « *capital* » planétaire dont proviennent les ressources renouvelables et utilisables mais, par essence, limitées¹². Dans ce contexte de soutenabilité, la notion de « *capital* » est prise dans son acception la plus générale d'actifs ou de ressources, englobant certes celles traditionnelles de ressources économiques et financières, mais aussi les ressources écologiques, sociales et éthiques.

À ce niveau, la logique d'une stratégie de soutenabilité sera de n'utiliser que les *revenus (ou re-sources)* de la planète, mais pas son *capital*, cela pour permettre la préservation de celui-ci pour le futur. Cela apparaît aussi dans une des exigences fondamentales requises par le *Pacte Vert* pour les économies qui est de respecter des principes de circularité destinés à assurer la durabilité des ressources tout en préservant le capital de référence dont elles sont issues. Ce qui mène à une seconde reformulation intégrant explicitement ces dimensions.

19

C0-2 : Le Pacte Vert, accord systémique européen à vocation mondiale :

- P1 (X) – visant à assurer une soutenabilité socio-o/lo/no/mique optimisant l'utilisation et les ressources par des processus et des pratiques de circularité des ressources adaptés ;**
- P2 (X) - dans lequel les parties prenantes agissent de façon harmonisée ;**
- P3 (X) - préservant :**
 - **le capital planétaire ;**
 - **les sociétés humaines ;**
 - **les activités humaines, notamment économiques ;**
- P4 (X) - assurant un bien-être trans-générationnel.**

Préciser davantage les propriétés souhaitées pour résoudre la problématique initiale permet d'en obtenir un agencement le plus précis possible qui inclut et combine dynamiquement les

¹² Le *Pacte Vert* prévoit notamment un nouveau plan d'action pour l'économie circulaire qui contribuera à moderniser l'économie de l'UE et à tirer parti des opportunités de cette économie circulaire au niveau national et mondial. L'action se concentrera en particulier sur les secteurs à forte intensité de ressources tels que le textile, la construction, l'électronique et les plastiques.

dimensions spatiales (géopolitiques) et temporelles avec les modèles structurels de société actuels.

Une troisième reformulation **CO-3** peut alors être proposée qui sera utilisée pour les investigations conceptuelles ultérieures et leur développement.

CO-3 : Les concepts-racine reformulés d'un Pacte Vert mondialisé

P1 (X) - qui implique et harmonise toutes les parties prenantes ;

P2 (X) - qui recherche les moyens et outils indispensables pour assurer un « bien-être » :

a) «*socio-éco/lo/no/miquement*» soutenable et durable au niveau mondial :

i. En limitant l'utilisation des ressources naturelles aux ressources renouvelables du capital planétaire ;

ii. Par l'adoption de processus et de pratiques appropriés notamment pour l'optimisation de la circularité des usages des ressources ;

iii. Tenant compte de la combinaison des contraintes réelles : *contraintes climatiques et écologiques, sanitaires et alimentaires, sociales et économiques, éthiques et politiques* ;

b) intégrant une évolution plus (ré)équilibrée :

i. du capital planétaire ;

ii. du bien-être des sociétés humaines ;

iii. des activités économiques sous-jacentes ;

ceci dans les différents moyens mis en œuvre : préservation et circularité des ressources utilisées, capacité d'innovation dans leurs usages plus efficaces, ...

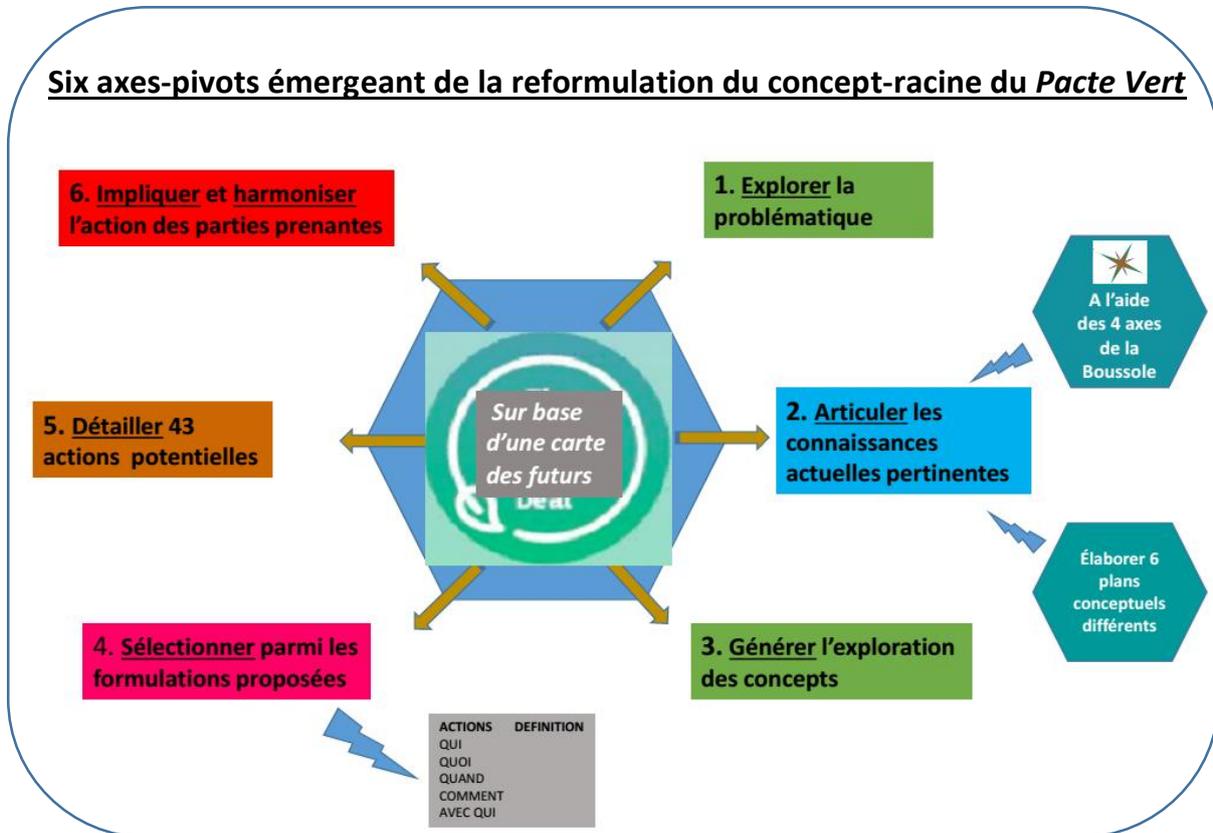
c) Pour des sociétés en symbiose trans-générationnelle avec la Planète.

P3 (X) - dans un contexte de meilleures pratiques d'éthique et de gouvernance démocratiques.

Il est clair cependant que cette série de propriétés identifiées comme associées au concept-racine du *Plan Vert* n'est pas la seule qui pourrait être identifiée. D'autres analyses pourraient aboutir à concevoir cette composition différemment. Cette base pourrait donc être adaptée et/ou complétée par d'autres termes et concepts complémentaires qui seraient jugés nécessaires. La reformulation des six axes-pivots du *Pacte Vert* qui en découle doit dès lors être considérée comme une simple première reformulation alternative d'un concept de « *Pacte Vert global et systémique* » susceptible d'être affinée.

7. Les six axes-pivots issus de l'analyse du Pacte Vert pour l'Europe

Le contraste observé entre les éléments issus de cette analyse de la cartographie du *Pacte Vert* a permis d'identifier et de définir six axes-pivots pour y intégrer les dimensions systémiques indispensables issues de la reformulation **C03** du concept initial.



21

Il apparaît notamment qu'un des objectifs du *Pacte Vert* au sein de l'Union européenne est de conserver ou de créer des conditions de concurrence équitables et d'éviter les distorsions provoquées par des pays tiers ayant notamment des réglementations environnementales et climatiques moins strictes. Ceci en introduisant, par exemple, des taxes à l'importation, comme celle envisagée sur le carbone aux frontières de l'UE ou la taxation des GAFAs.

Une expression plus détaillée de ces six axes-pivots illustre une fois encore la nécessité de couplages systémiques des enjeux posés par chacun de manière à rompre les principaux blocages rencontrés entre les différentes dimensions, y compris dans la dimension collatérale du respect des valeurs humaines et de leur gouvernance.

Six axes-pivots du Pacte Vert pour l'Europe¹³

Un Pacte Vert pour l'Europe et, au-delà, éventuellement mondial :

- 1. «socio-eco/lo/no/miquement» soutenable** par les activités économiques ;
- 2. qui englobe, implique et harmonise les actions de toutes les parties prenantes :**
 - a. dans leurs **rôles** : complémentaires, substituts, contributions... ;
 - b. dans leurs **opinions** : intentions, opinions et intérêts ;
 - c. dans leurs **actions** : coordonnées entre elles.
- 3. qui cherche les moyens et les outils de bien-être** par l'adoption de **processus harmonisés**¹⁴ et de **pratiques** équilibrées ;
- 4. limité à l'utilisation équilibrée des ressources renouvelables du capital planétaire**, e.a. l'optimalisation de la circularité fonctionnelle des ressources utilisées via partages, réparation/restauration et recyclages, préservation et amélioration créatrice et innovante ;
- 5. qui formule et applique des valeurs d'équité et de gouvernance**¹⁵ : au travers de motivations et mais aussi de contraintes en matière de convivialité sociale et politique: morale et philosophique, démocratie et justice, autonomie et libertés ;
- 6. qui garantit**, plus qu'un « bien-avoir », un **bien-être** symbiotique entre sociétés humaines et planète qui soit **trans-générationnel**.

8. Les objectifs du Pacte Vert (re)formulés en 4 axes ou champs prospectifs d'actions stratégiques.

L'expansion systémique des 6 concepts-pivots du *Pacte Vert* permet un certain nombre de (re)formulations avancées de ses objectifs et de les intégrer dans un portefeuille d'actions-clés. Celles-ci sont coordonnées à travers 4 axes ou *champs prospectifs d'actions stratégiques* qui constituent les pôles d'une ***Boussole systémique du Pacte Vert***.

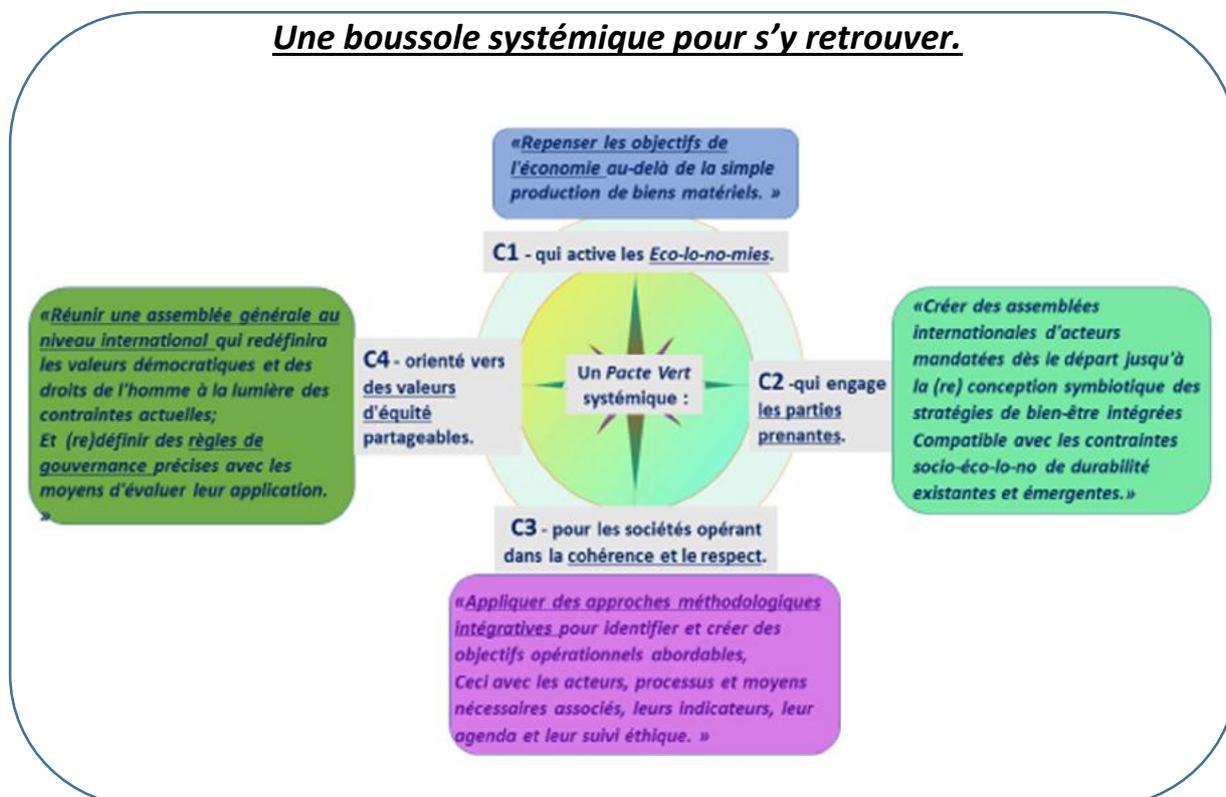
¹³ Les mots soulignés accentuent à la fois leur dimension systémique et seront des points d'ancrage pour des développements ultérieurs.

¹⁴ Pour le *Plan Vert*, il est nécessaire d'utiliser les plates-formes disponibles pour simplifier la législation et garantir l'adoption rapide de la proposition de la Commission sur une utilisation plus ciblée des taux de TVA afin de refléter les ambitions environnementales accrues. Au niveau national, l'accord vert européen créera le contexte de réformes fiscales à grande échelle transférant la charge fiscale du travail vers la pollution et tenant compte des considérations sociales.

¹⁵ Dans ce contexte, la Commission envisagera de réviser le *Règlement de la Convention de Aarhus*⁵ afin d'améliorer l'accès au contrôle administratif et judiciaire au niveau de l'UE pour les citoyens et les ONG qui ont des inquiétudes quant à la légalité des décisions ayant des effets sur l'environnement.

La mise en œuvre systémique des 4 champs d'action prospectifs majeurs du Pacte Vert pour l'Europe

Une boussole systémique pour s'y retrouver.



23

Pôle C1 - Activer une économie axée sur l'écologie et la bioéconomie :

---> *Repenser une économie en optimisant de façon créative l'exploitation circulaire des seuls revenus renouvelables de la planète planète.*

Pôle C2 - Mandater les parties prenantes :

---> *Créer dès le départ des assemblées d'acteurs mandatées pour la (re) conception de stratégies symbiotiques de bien-être qui intègrent les contraintes existantes et émergentes de socio-éco-lo-no soutenabilité.*

Pôle C3 - Opérer dans la cohérence et la conformité des organisations sociétales :

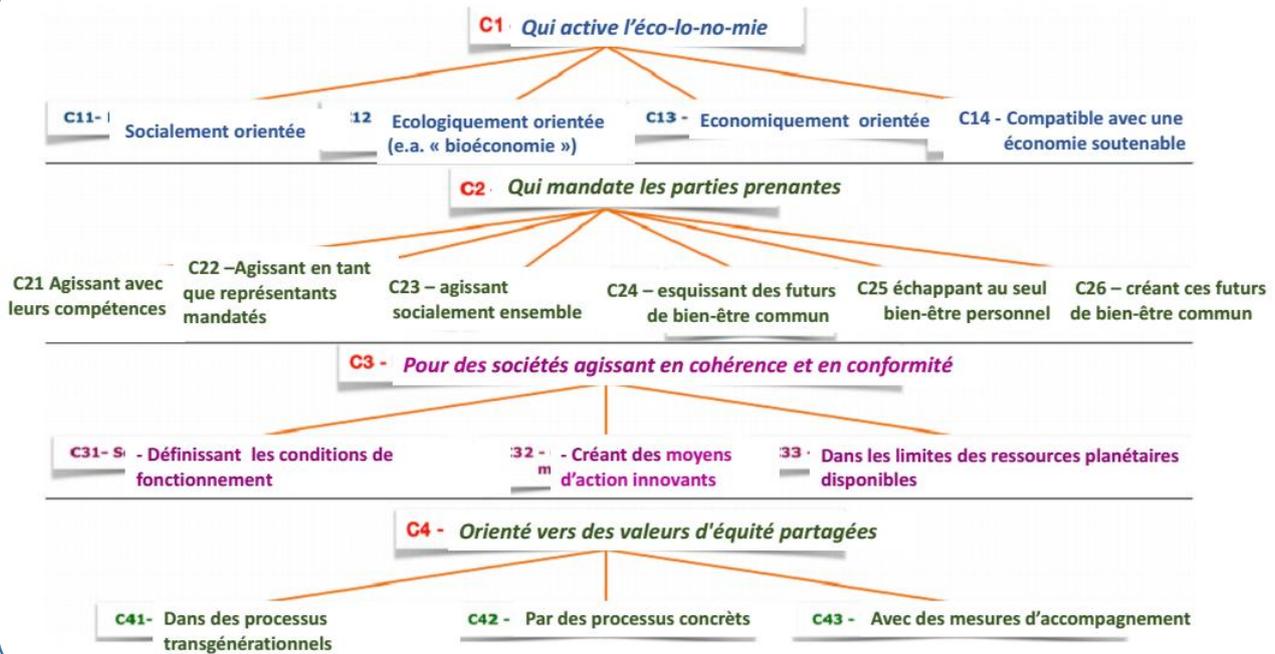
---> *Appliquer des approches méthodologiques intégratives pour identifier et créer des objectifs opérationnels abordables, les acteurs, processus & moyens nécessaires associés, leurs indicateurs, leur agenda et leur suivi éthique.*

Pôle C4 - Orienter vers des valeurs d'équité partageables :

---> *Réunir une assemblée générale au niveau international qui redéfinira les valeurs démocratiques et des droits de l'homme à la lumière des contraintes actuelles et définira des règles de gouvernance précises avec les moyens d'évaluer leur application.*

Les quatre pôles de ces champs d'action prospectifs sont brièvement développés ci-dessous dans certaines de leurs extensions. Le développement plus complet est disponible dans l'annexe 3.

Les 4 champs d'action prospectifs majeurs du Pacte Vert pour l'Europe



9. Un Plan directeur opérationnel pour une mise en œuvre intégrée des principales actions prioritaires identifiées dans le Plan Vert.

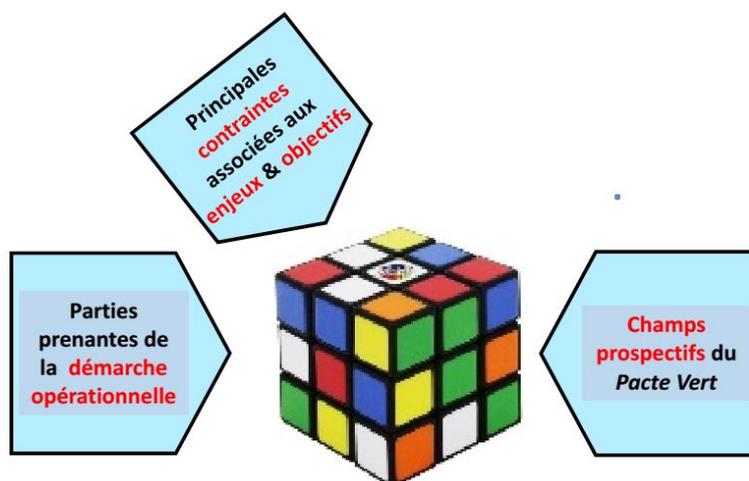
Un processus opérationnel simple et efficace qui a fait ses preuves pour amorcer un dialogue constructif et harmonisé entre parties prenantes autour d'objectifs particuliers dans un système organisationnel complexe est de recourir à une approche matricielle tridimensionnelle.



Elle consiste dans ce cas à combiner les principaux enjeux du Pacte Vert avec les attentes propres de chacune des principales parties prenantes concernées, à la lumière d'une troisième dimension, celle des principales contraintes qui y sont associées. Cela permet à chacune de ces parties prenantes de clarifier dans une démarche préliminaire ses propres enjeux en identifiant ses forces et faiblesses propres face à chaque objectif et type d'action considéré dans les champs prospectifs. Mais aussi de clarifier son rôle et ses responsabilités à la lumière de celles des autres parties prenantes et ainsi amorcer les conditions d'un dialogue structuré

ayant pour but d'harmoniser ensemble et de façon constructive les actions et les moyens à mettre symbiotiquement en œuvre¹⁶.

Les 4 champs d'action prospectifs du Pacte Vert :
une approche matricielle pour y intégrer les enjeux propres
aux différentes parties prenantes



-
Celle-ci permet de clarifier les rôles et responsabilités de chacune de manière à les harmoniser symbiotiquement.

25

L'identification d'une série d'actions prioritaires.

De l'analyse des 4 champs prospectifs développés précédemment et des expansions effectuées à partir des 6 axes-pivots se dégage une première série d'une quarantaine d'actions particulièrement essentielles dans l'application du Pacte Vert. Le fait de pouvoir expliciter chaque étape du raisonnement aboutissant au choix d'une de ces actions, par rapport à d'autres possibles dans l'ensemble du projet, confère non seulement une justification claire et transparente à son existence rationnelle et son intérêt propre, mais aussi de l'intégrer dans l'ensemble des autres actions.

Dans cette perspective, il est important de les harmoniser et parfois de les hiérarchiser en fonction des deux dimensions-clés que sont :

1. leur importance et leur urgence propres pour les différents groupes de parties prenantes et selon l'objectif spécifique du Pacte Vert auquel elles sont principalement associées ;

¹⁶ A noter que, par expérience, la matrice doit être limitée dans le nombre de lignes et de colonnes, ceci pour en conserver une lisibilité opérationnelle ; cette limite ne devant évidemment en rien être « réductrice » ...

2. le type de mode d'action plus particulièrement mis en jeu par chaque action dans un contexte défini.

Leur intégration au travers des 4 champs prospectifs de la boussole, ici encore par le biais d'une matrice, permet d'en matérialiser plus aisément les inter-relations systémiques, les atouts et contraintes réciproques relatives à chaque action en particulier. Afin d'identifier plus spécifiquement ces inter-relations dont certaines seront parfois contradictoires et irréductibles, cette matrice intègre une troisième dimension qui synthétise les principales contraintes qui sont associées à la mise en œuvre de chacun des objectifs du *Pacte Vert*.

Une démarche matricielle intégrant systématiquement parties prenantes, champs d'action et contraintes



Pour analyser, construire et matérialiser pas à pas des plans actions cohérents, symbiotiquement harmonisés & soutenables

L'analyse conjointe par toutes les parties prenantes directement concernées de cette organisation matricielle des enjeux permet de procéder factuellement, et donc plus objectivement, à l'intégration systémique de leurs interactions dans la mise en œuvre opérationnelle des programmes d'action(s). C'est ce qui rendra cette intégration véritablement cohérente et opérationnellement la plus efficace possible, ceci dans les délais, dans les territoires et dans les moyens mis en œuvre.

Présentation matricielle de la série d'actions identifiées articulés selon les 4 pôles de la boussole systémique.

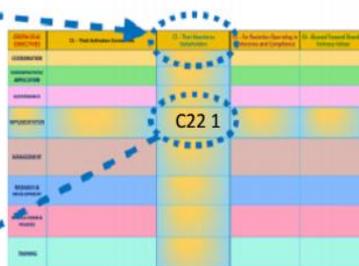
pour leur analyse et l'intégration de leurs interactions par les parties prenantes

CHAMPS PROSPECTIFS DU PACTE VERT	C1 – Qui active l'éco-lo-no-mie	C2 – Qui mandate les parties prenantes	C3 – Pour des sociétés agissant en cohérence et en conformité	C4 – orienté vers des valeurs d'équité partagées
COORDINATION (CO)	C132 - FAIRE ÉVOLUER LA DEMANDE VERS UNE CROISSANCE PLUS QUALITATIVE QUE QUANTITATIVE C133 - AMÉLIORER LA SENSIBILISATION À LA DISTINCTION ENTRE LES INTÉRÊTS FINANCIERS ET CEUX DE LA RÉALITÉ ÉCONOMIQUE ET Y TROUVER DES SOLUTIONS. C134 - RESTAURER PLUS DE LIENS ET INTÉRÊTS DIRECTS ENTRE ENTREPRENEURS ET INVESTISSEURS.	ACTIONS C13 2, C13 3, C134 -AUSSI FAVORISÉES PAR LES PARTIES PRENANTES		
DISSEMINATION/ APPLICATION (DA)	C113 - FORMALISER LE PASSAGE DE L'ÉCONOMIE DU BIEN À L'ÉCONOMIE DU BIEN-ÊTRE.	C1 13; IMPLIQUE AUSSI LES PARTIES PRENANTES.	C33 5 - DIFFUSER LES PRATIQUES ADOPTÉES, FORMER LES ACTEURS, OFFRIER DES INCITANIS FINANCIERS	C43 1 - DIFFUSER LA NOUVELLE FORMULATION DES VALEURS ET DROITS DÉMOCRATIQUES ET HUMAINS ET LEUR APPLICATION. <small>[Intègre aussi les Articles C42 1 et C42 2]</small>
GOVERNANCE (GO)	C131 - ASSURER QUE L'ACTIVITÉ CONSIDÉRÉE N'AFPECTE PAS LE CAPITAL PLANÉTAIRE (EN ÉNERGIE, MATÉRIAUX ET IMPACTS NÉGATIFS).	C22 1 - INSTITUTIONNALISER LA PARTICIPATION ET LA PRATIQUE DES PARTIES PRENANTES AUX ORGANES DE DÉCISION		C42 1 - REDÉFINIR LES VALEURS DÉMOCRATIQUES ET HUMAINES À LA LUMIÈRE DES CONTRAINTES ET RÉALITÉS ACTUELLES.
IMPLEMENTATION (IV)	C125 - CONCEVOIR ET METTRE EN ŒUVRE DES MODÈLES D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE	C22 2 - FORMALISER LES CONTRIBUTIONS ET LES PRATIQUES DES PARTIES PRENANTES POUR L'INTÉGRATION DANS LES PROCESSUS DE DÉCISIONS. C23 1 - STRUCTURER L'EXPÉRIENCE ET LES COMPÉTENCES DES PARTIES PRENANTES ET LEUR CONTRIBUTION AUX PROCESSUS DE DÉCISION. C23 2 - STRUCTURER ET DÉVELOPPER DES LIGNES DIRECTRICES POUR LES OPÉRATIONS DES PARTIES PRENANTES ET LA GESTION DES PROCESSUS DE DÉCISION.	C33 1 - QUANTIFIER LES RENDEMENTS DISPONIBLES AVEC LES INDICATEURS CORRESPONDANTS.	
MANAGEMENT (MA)	C123 - APPLIQUER DES PRINCIPES DE REDONDANCE /DIVERSITÉ ET DE PRÉCAUTION NÉCESSAIRES DANS LES MOYENS DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS C126 - GÉRER LES PROCESSUS D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE. C127 - MÉTHODES, TECHNIQUES ET MESURES PRATIQUES POUR ÉQUILIBRER L'EFFICACITÉ ET LA RÉSILIENCE DANS LES PROJETS CONCRETS.	C21 1 - DÉVELOPPER DES CAPACITÉS PERTINENTES AU SEIN DES CERCLES DES PARTIES PRENANTES EN AUGMENTANT LEUR NIVEAU DE CONSCIENCE ET LE DÉVELOPPEMENT D'UNE CONNAISSANCE PERTINENTE C12 6 - IMPLIQUE AUSSI L'ENSEMBLE DES PARTIES PRENANTES	C11 9 - APPLIQUER DES MODÈS D'EXPLOITATION CONFORMES AUX POLITIQUES ET RÈGLEMENTS. C32 1 - DÉVELOPPER DES MÉTHODES CREATIVES (INDICATEURS ET PROCESSUS) ET DES OUTILS ADAPTÉS AUX EXIGENCES DES RÈGLEMENTS EXISTANTS ET NOUVELLES. C32 2 - DÉFINIR LES CONDITIONS D'APPLICATION POUR GARANTIR DES PROJETS RÉALISABLES. C33 3 - APPLIQUER LES MOYENS D'OPTIMISER L'UTILISATION DES RESSOURCES DISPONIBLES DANS LES LIMITES ACCEPTABLES.	
RECHERCHE & DEVELOPPEMENT (R&D)	C121 - DÉFINIR LES LIMITES DES RESSOURCES RENOUVELABLES. C122 - ETUDIER LES DIFFÉRENTES VOIES D'OPTIMISATION DE L'ECODESIGN	C24 1 - CONCEVOIR DES AVENIRS DE BIEN-ÊTRE COMMUNS. C25 1 - RECHERCHER DES MODÈLES FUTURS POUR PROLONGER LE BIEN-ÊTRE PERSONNEL EN RUPTURE PARADIGMES MENTAUX CONVENTIONNELS. C26 1 - RECHERCHER LES AVENIRS COMMUNS ET LES INTÉGRER FORMELLEMENT DANS LES PRATIQUES COURANTES.	C33 2 - RECHERCHER ET ADOPTER LES MOYENS D'OPTIMISER L'UTILISATION DES RESSOURCES DISPONIBLES DANS LEURS LIMITES ACCEPTABLES.	C41 1- PRENDRE EN COMPTE ET INTÉGRER L'EXPRESSION DES VALEURS DÉMOCRATIQUES PARTAGÉES AUJOURD'HUI A TRAVERS LE MONDE. C42 1 - REDÉFINIR LES VALEURS DÉMOCRATIQUES ET HUMAINES À LA LUMIÈRE DES CONTRAINTES ET RÉALITÉS ACTUELLES.
REGULATIONS & POLITIQUES (R&P)	C143 - LUTTER ET PRÉVENIR LA POLLUTION EN SURFACE, DES SOLS ET DES NAPPES PHRÉATIQUES. C144 - POLLUTION DES Océans : CONTRÔLE DES DÉCHETS CHIMIQUES BIOLOGIQUES, (HUMAINS ET AGRICOLES). C145 - POLLUTION DES Océans : CONTRÔLER EN PARTICULIER L'ÉLIMINATION ET LA GÉNÉRATION DE DÉCHETS PLASTIQUES. C146 - CONTRÔLE DE LA SURPÊCHE DANS LES Océans. C1411 - POURSUIVRE LA PRÉVENTION DE LA POLLUTION SOURCEURNE DES SOLS (CARBURANTS, FUELS INDUSTRIELS, ...) C1412 - CONTRÔLER L'EXPLOITATION DES RESSOURCES MINÉRALES (EXTRACTION ET UTILISATIONS) VIA POLITIQUES ET RÉGLEMENTS APPROPRIÉS.	C 27 1 - ASSURER LE SUIVI DES RÈGLEMENTS ET ACCORDS INTERNATIONAUX CONCERNANT LE CLIMAT. C 27 2 - FAIRE APPLIQUER DES RÈGLEMENTS DE SUIVI LIMITANT OU ÉLIMINANT LES POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES. C27 3 - SUIVRE LA RÉGLEMENTATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES (PESTICIDES, NUTRIMENTS, ETC.) ET AUTRES UTILISATIONS POLLUANTES. C 27 4 - ADOPTER DES RÈGLES STRICTES ABRÉGANT LES PRATIQUES PRÉDATORIAIRES ÉCONOMIQUES, FINANCIÈRES ET ÉCOLOGIQUES.	C33 4 ADOPTER DES RÈGLEMENTS STRICTS SUR L'ABROGATION DES PRATIQUES PRÉDATORIAIRES ÉCOLOGIQUES, ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES.	C42 1 - REDÉFINIR LES VALEURS DÉMOCRATIQUES ET HUMAINES À LA LUMIÈRE DES CONTRAINTES ET RÉALITÉS ACTUELLES. C41 3 - DÉFINIR DES RÈGLES DE GOUVERNANCE GÉNÉRATIONNELLE PRÉCOSES ET LES MOYENS D'ÉVALUATION DE LEUR APPLICATION.
FORMATION (FO)	C112 - ÉDUIQUER SUR LE PARTAGE DES VALEURS QUALITATIVES ET SON INTÉRÊT POUR LES DÉVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUES COLLECTIFS. C124 - ÉDUIQUER SUR LES PROCESSUS D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE.	L' ACTION C11 2 ENGAGE AUSSI LES PARTIES PRENANTES.	C14 5 - DIFFUSER LES PRATIQUES ADOPTÉES, FORMER LES ACTEURS ET OFFRIER LES INCITANIS FINANCIERS, C33 1 - DÉVELOPPER DES CAPACITÉS ET UNE CONNAISSANCE PERTINENTE POUR LA MISE EN ŒUVRE PAR LES ACTEURS DE TERRAIN. C31 2 - DÉVELOPPER DES PLANS DE TRANSITION INTÉGRÉS OPÉRATIONNELLEMENT PERTINENTS METTANT EN PRATIQUE LA STRATÉGIE REVISÉE DE BIEN ÊTRE DURABLE.	

A ce niveau, chaque action envisagée doit alors être examinée analytiquement pour en identifier les composantes et contraintes spécifiques, intrinsèques ou liées à des interactions avec d'autres enjeux. Ce qui permet de l'adapter dans la perspective de son intégration dans l'ensemble du plan directeur.

Exemple d'ébauche de description analytique d'une Action particulière

Axe C2 Qui mandate les parties prenantes



ACTION GO C22 1 - INSTITUTIONNALISER LA PARTICIPATION ET LA PRATIQUE DES PARTIES PRENANTES ORGANES DE DÉCISION

Pourquoi	Quoi	Comment	Avec qui	Conseils
<ul style="list-style-type: none"> Il est nécessaire d'impliquer la société civile et les systèmes de représentation dans les processus de décision concernant leur implication dans la perception, la compréhension et les opinions sur les enjeux et les défis des sociétés. 	<p>Intégrer les contributions directes des citoyens à l'élaboration des politiques et des réglementations.</p> <p>En particulier dans les questions écologiques, économiques et politiques subséquentes.</p>	<p>En formalisant la structure et l'organisation des organes impliquant la contribution des citoyens à l'élaboration des politiques et réglementations, et l'intégration formelle de leurs décisions dans les processus réglementaires et législatifs.</p>	<p>En fonction de leur type d'activités et de leurs responsabilités, soutenir les organisations et leaders d'opinions ayant la volonté, les plans d'action et les moyens de parvenir à l'adaptation aux processus décisionnels, législatifs et réglementaires.</p> <p>Assurer également la mobilisation des citoyens</p>	<p>Profiter des différentes initiatives civiles qui ont déjà créé une telle tendance à l'institutionnalisation en analysant ce qui a fait leur succès, leurs limites ou leurs échecs.</p>

C'est à ce stade de la démarche que ces actions peuvent, et même doivent, être harmonisées en correspondance pertinente, non seulement avec les autres actions envisagées, mais aussi avec celles d'autres démarches et, en particulier, avec celles des 17 Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies évoqués précédemment.

C'est à ce niveau que la dynamique de la démarche matricielle s'applique et prend toute son ampleur. L'exemple ci-dessous illustre comment la combinaison des enjeux des différentes parties prenantes peut être plus opérationnellement intégrée et harmonisés dans la négociation d'une stratégie commune. La coloration accentuée de deux dimensions suggère ce qui peut en être l'élément catalyseur particulier.

Enjeux sociétaux et des parties prenantes concernées : un exemple de leur combinaison matricielle intégrative

	Biens sociaux Services publics et communautaires <i>Assurer les services dans leur diversité en respectant éthique et gouvernance</i>	Biens naturels Préservation des ressources et du milieu naturel <i>Définir des limites locales dans l'utilisation des ressources énergétiques</i>	Potentiel productif Alimentation, habitat, mobilité et économie <i>Garantir la rencontre soutenable et efficace des besoins énergétiques</i>	Potentiel humain Santé physique et mentale, sécurité, bien-être <i>Favoriser les conditions énergétiques d'un bien-être physique et mental</i>	Potentiel temps Éducation, formation, emploi, échéances <i>Eduquer, former & assurer l'emploi dans les transitions énergétiques à accomplir</i>
Acteurs économiques et financiers	Garantir l'éthique des projets : investissements, emploi, rémunérations, équité, diversité, profits	Utiliser des ressources énergétiques globalement soutenables, de leur production à leur usage	Produire et offrir des produits et services énergétiques efficaces, sûrs, accessibles au « grand nombre »	Assurer la disponibilité des services, outils et les moyens énergétiques indispensables aux prestations médico-sociales	Employer et former les citoyens à la réalisation des transitions énergétiques adoptées
Citoyens & leurs représentants associatifs	Respecter et pratiquer une sobriété énergétique dans leurs environnements privés, publics et communautaires	Adapter son mode de vie en fonction de la disponibilité des ressources énergétiques soutenables	Choisir des solutions d'utilisation optimale des ressources énergétiques disponibles	Partager Avec les communautés les découvertes et les expériences contribuant à construire une efficacité énergétique	Apprendre à apprendre et se former tout au long de la vie à choisir ses consommations énergétiques et leurs sources
Acteurs politiques & administratifs	(Faire) adopter et respecter les règles d'investissement, d'équilibres financiers et de gouvernance appropriées	Réglementer et coordonner l'intégration des 6 composantes de la gestion énergétique et leurs transitions	Gérer et mettre en œuvre avec discernement l'équilibre des espaces urbains et périurbains et leurs interactions énergétiques	Réguler & arbitrer les modalités d'échanges entre parties prenantes et leurs équilibres sociaux et financiers	Organiser actuellement l'enseignement, la formation, l'adaptation et l'emploi des « actifs »
Acteurs soci(ét)aux	Amplifier les modes de représentation directe de citoyens auprès des assemblées gérant les transitions énergétiques	Structurer des groupes locaux d'évaluation dans leurs 6 composantes de l'état actuel des transitions dans les ressources énergétiques utilisées	Responsabiliser les citoyens à la gestion énergétique efficace des produits et infrastructures via l'économie circulaire & de fonctionnalité	Accroître le bien-être par la prévention et l'efficacité énergétique dans la gestion des prestations sanitaires et sociales	Collaborer structurellement avec les entités éducatives pour optimiser la réceptivité locale des enseignements
Acteurs enseignants, intellectuels, académiques & artistiques	Proposer les outils, indicateurs et moyens d'assurer dans leur intégralité les objectifs des transitions énergétiques	Développer et offrir Via la R&D les connaissances et les moyens technologiques nécessaires aux transitions énergétiques	Contribuer aux choix stratégiques et politiques et éthiques en matière de production de moyens rencontrant les besoins énergétiques	Proposer les modes de pensée permettant de voir, regarder, penser autrement l'adhésion aux objectifs de respect de ressources & écosystèmes	Constituer une trame cohérente et diversifiée de schémas intégratifs de formation continue, tant intellectuelle qu'opérationnelle

L'examen détaillé de ces analyses et de leurs intégrations systémiques sort cependant du cadre de ce travail. Il implique directement à ce stade une prise en main par les parties prenantes. Comme évoqué tout au long de cette proposition, une telle feuille de route opérationnelle pour un plan d'action particulier développé le long de ces différents axes et dimensions devra en effet être pertinente dans des contextes spécifiques de mise en œuvre. Et donc élaborée en synergie avec l'ensemble des niveaux concernés : local, régional, national et, bien sûr, européen et international.

10. Conclusion et perspective

Cette méthodologie d'innovation conceptuelle et la formulation de ce premier éventail ou portefeuille d'actions possible pour la mise en œuvre des objectifs fondamentaux du *Pacte Vert pour l'Europe* offre l'outil opérationnel d'orientation systémique indispensable aux parties prenantes concernées pour intégrer et harmoniser leurs différentes dimensions. Il leur ouvre à chacune une voie au développement raisonné de leurs propres pratiques et moyens pour définir et « orchestrer » opérationnellement sur cette base leurs plans d'actions, ceci à leurs niveaux respectifs dans leurs domaines ciblés de compétences.

Dans toutes ses dimensions géopolitiques et temporelles, cet ensemble permettra alors aux experts, décideurs politiques et autres acteurs socio-économiques de mettre en œuvre de façon réellement intégrée des plans d'actions réalistes susceptibles de réellement atteindre les objectifs globaux dans les délais imposés par la réalité des situations. Ce qui impose notamment que chaque activité programmée dans les plans directeurs soit accompagnée d'une indication explicite de son calendrier : court/moyen/long terme.

Aux objectifs propres à chacune de ces parties prenantes et aux contraintes associées, un certain nombre d'autres projets innovants et concrets en ligne avec les objectifs du *Pacte Vert* peuvent alors s'y intégrer très concrètement avec les moyens et indicateurs appropriés permettant de respecter la cohérence globale du *Plan Vert* auxquelles ces plans d'action sont indirectement liés.

les autorités concernées à chaque niveau, du local à l'international, devront donc assurer que la composition symbiotique des plan d'actions soit réellement bien définie et soigneusement « orchestrée » et devra aussi impérativement être à même de pouvoir en assurer le suivi avec tous les responsables de terrain, chacun jouant certes sa propre partition de manière créative, mais en harmonie avec celles des autres interprètes. A ce niveau, le rôle des administrations compétentes à tous niveaux sera en effet essentiel pour en catalyser opérationnellement la cohérence et l'efficacité, voire la responsabilité sur le plan opérationnel (*ex : suivi des indicateurs*), mais aussi juridique et éthique (*gouvernance*).

.....

A noter que le développement plus complet de la méthodologie est accessible dans la version anglaise « A Systemic Interpretation of the Green Deal for Europe ». On y trouvera notamment les annexes détaillant aussi les notions de base de chacune des 43 types actions proposées à ce stade.

Annexe 1 : L'essentiel du "Pacte Vert pour l'Europe » de la Commission européenne.

Un résumé fidèle du rapport produit en 2019 par la Commission Européenne (CE) : "[Le pacte vert pour l'Europe](#)"¹⁷

Version complémentaire plus détaillée accessible sur : <https://www.greenfacts.org/fr/europe-green-deal-2019/index.htm>

Contexte - L'Union européenne a publié fin 2019, un *Pacte vert pour l'Europe*, (European « Green Deal ») qui couvre les orientations politiques en matière de climat et de pollution.

1. Introduction

La présente communication définit un *Pacte Vert pour l'Europe* pour l'Union européenne(UE) et ses citoyens. Il réitère l'engagement de la Commission à relever les défis liés au climat et à l'environnement, qui est la tâche qui caractérise cette génération. L'[atmosphère](#) se réchauffe et le climat change chaque année. Un million des huit millions d'espèces de la planète risquent de disparaître. Les [forêts](#) et les océans sont pollués et détruits.

2. Quels sont les objectifs climatiques de l'accord vert européen de la Commission européenne ?

La Commission proposera la première «*loi sur le climat*» européenne d'ici mars 2020, inscrivant l'objectif de neutralité climatique à l'horizon 2050. D'ici l'été 2020, la Commission présentera également un plan visant à porter de manière responsable l'objectif de réduction des émissions de [gaz à effet de serre](#) de l'UE pour 2030 à au moins 50% et à 55% par rapport aux niveaux de 1990.

La réalisation d'une économie circulaire et neutre sur le plan climatique nécessite la pleine mobilisation de l'industrie. Il faut 25 ans - une génération - pour transformer un secteur industriel et toutes ses chaînes de valeur. Pour être prêts en 2050, des décisions et des actions doivent être prises au cours des cinq prochaines années.

La Commission européenne travaillera également avec les États membres pour intensifier les efforts de l'UE pour garantir la mise en œuvre de la législation et des politiques actuelles relatives au *Pacte Vert pour l'Europe*, en particulier des réformes visant à garantir une tarification efficace du carbone dans l'ensemble de l'économie.

3. Comment transformer ces objectifs en une politique ?

Les défis sont complexes et interdépendants. La réponse politique doit être audacieuse et globale et chercher à maximiser les avantages pour la santé, la qualité de vie, la [résilience](#) et la compétitivité. Il faudra une coordination intense¹ pour exploiter les synergies disponibles dans tous les domaines politiques.

Toutes les actions et politiques de l'UE devront contribuer au *Pacte Vert pour l'Europe*. L'UE a déjà commencé à moderniser et à transformer l'économie dans le but de la neutralité climatique. Entre 1990 et 2018, elle a réduit les émissions de [gaz à effet de serre](#) de 23% alors que l'économie progressait de 61%.

¹ Pour ne pas dire « systémique » ...

4. Quelles initiatives complémentaires joueront un rôle dans cette stratégie ?

Parallèlement à la stratégie industrielle, un nouveau plan d'action pour l'économie circulaire contribuera à moderniser l'économie de l'UE et à tirer parti des opportunités de cette économie circulaire au niveau national et mondial. L'action se concentrera en particulier sur les secteurs à forte intensité de ressources tels que le textile, la construction, l'électronique et les plastiques. Une politique de produits durables a également le potentiel de réduire considérablement les déchets.

¹⁷ https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:b828d165-1c22-11ea-8c1f-01aa75ed71a1.0022.02/DOC_1&format=PDF

Assurer l'approvisionnement en [matières premières](#) durables, en particulier des matières premières critiques nécessaires aux technologies propres, aux applications numériques, spatiales et de défense, en diversifiant l'approvisionnement à la fois de sources primaires et secondaires, est donc l'une des conditions préalables à cette transition.

La Commission européenne fera appliquer rigoureusement la législation relative à la performance énergétique des bâtiments et les technologies numériques seront un catalyseur essentiel pour atteindre les objectifs de [durabilité](#) du Pacte Vert pour l'Europe.

La Commission adoptera une stratégie pour une mobilité durable et intelligente en 2020, proposera des normes d'émissions de polluants [atmosphériques](#) plus strictes pour les véhicules à moteur à combustion et envisagera également de réviser la *Directive sur les transports combinés* pour en faire un outil efficace pour soutenir les opérations de fret multimodal. Dans le domaine de l'aviation, les travaux sur l'adoption de la proposition de la Commission sur un véritable ciel unique européen devront reprendre car cela permettra de réduire considérablement les émissions de l'aviation.

5. Quelles sont les initiatives liées à l'alimentation et à l'agriculture ?

La Commission présentera la stratégie «*De la ferme à la fourchette*» au printemps 2020 et lancera un large débat avec les [parties prenantes](#) couvrant toutes les étapes de la [chaîne alimentaire](#) et ouvrant la voie à la formulation d'une politique alimentaire plus durable en déplaçant le focus de la conformité vers la performance. Les plans stratégiques devront refléter un niveau d'ambition accru pour réduire de manière significative l'utilisation et le risque des [pesticides](#) chimiques, ainsi que l'utilisation d'engrais et d'[antibiotiques](#).

6. Quels sont les problèmes plus spécifiquement liés à la biodiversité ?

Afin de garantir que l'UE joue un rôle clé, la Commission présentera une stratégie pour la [biodiversité](#) d'ici mars 2020, qui sera suivie d'une action spécifique en 2021. La stratégie définira la position de l'UE pour la *Conférence des parties sur la biodiversité*², avec des objectifs mondiaux pour protéger la biodiversité, ainsi que des engagements pour lutter contre les principales causes de perte de celle-ci dans l'UE, étayés par des objectifs mesurables qui s'attaquent à ses principales causes.

La Commission européenne prendra également des décisions qui comprendront des moyens de gérer les [forêts](#) et les espaces maritimes.

² www.cbd.int/cop/ 

7. Quels sont les objectifs du Pacte Vert pour l'Europe concernant la pollution et les déchets ?

La Commission européenne adoptera en 2021 un plan d'action zéro pollution pour l'air, l'eau et le sol et réexaminera les mesures de l'UE pour lutter contre la pollution provenant des grandes installations industrielles.

En outre, la Commission proposera des mesures pour lutter contre la pollution liées aux eaux des « ruissellements urbains » et aux sources de pollution nouvelles ou particulièrement nocives telles que les microplastiques et les produits chimiques, y compris les produits pharmaceutiques.

8. Quelles ressources financières sont nécessaires pour soutenir les objectifs du Pacte Vert européen ?

La Commission présentera un *Plan d'investissement pour une Europe durable* afin de répondre aux besoins de financement. Au moins 30% du Fonds InvestEU³ contribuera à lutter contre le [changement climatique](#). Une source de revenus pourrait impliquer d'allouer 20% des revenus de la vente aux enchères du système d'échange de quotas d'émission de l'UE au budget de l'UE.

La nécessité d'une transition socialement juste doit également se refléter dans les politiques aux niveaux européen et national. Au niveau national, l'accord vert européen créera le contexte de réformes fiscales à grande échelle, supprimant les [subventions](#) aux [combustibles fossiles](#), transférant la charge fiscale du travail vers la pollution et tenant compte des considérations sociales. Dans ce contexte, il est nécessaire d'utiliser les plates-

formes disponibles pour simplifier la législation et garantir l'adoption rapide de la proposition de la Commission sur une utilisation plus ciblée des taux de TVA afin de refléter les ambitions environnementales accrues.

³ https://europa.eu/investeu/home_en 

9. Quel est l'impact des engagements de développement durable dans le cadre des accords commerciaux de l'UE ?

Les efforts de la Commission européenne pour mettre en œuvre et faire respecter les engagements en matière de [développement durable](#) des accords commerciaux de l'UE seront encore renforcés avec la nomination d'un responsable du contrôle de l'application des règles commerciales. Les accords les plus récents de l'UE comprennent tous un engagement contraignant les parties :

- 1) à ratifier et à mettre en œuvre efficacement l'*Accord de Paris de la CCNUCC sur l'action pour le climat*⁴,
- 2) de faire de son respect un élément essentiel pour tous les futurs accords commerciaux globaux et
- 3) lancer un *Pacte climatique européen*.

La Commission et les États membres doivent également veiller à ce que les politiques et la législation soient mises en œuvre et exécutées efficacement. Dans ce contexte, la Commission envisagera de réviser le *Règlement de la Convention de Aarhus*⁵ afin d'améliorer l'accès au contrôle administratif et judiciaire au niveau de l'UE pour les citoyens et les ONG qui ont des inquiétudes quant à la légalité des décisions ayant des effets sur l'environnement.

⁴ <https://unfccc.int/> 

⁵ https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/initiatives/ares-2018-2432060/public-consultation_en 

ANNEXE 2 – NOTIONS DE RÉFÉRENCE APPARAISSANT DANS LE PACTE VERT

Le tableau récapitule les notions et concepts de base des connaissances évoqués dans *le Pacte Vert* qui ont été jugés à la fois importants et pertinents pour interpréter et rendre celui-ci (plus) systémique et opérationnel.

NOTIONS DE RÉFÉRENCE PRESENTES AU SEIN DU DOCUMENT DU PACTE VERT	COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS POUR NOURRIR LES ENRICHISSEMENTS CONCEPTUELS
Industrie linéaire	Pas toujours un terme positif : il s'agit d'une <i>business as usual</i> – A utiliser comme référence.
Compatibilité	La compatibilité fait partie d'une démarche d'intégration
Accessible (« affordable »)	Ce qui est compatible avec les moyens et les conditions (<i>d'une personne, d'une entité, etc.</i>).
Allocation -	Une allocation est un crédit permettant d'obtenir des crédits pour une action spécifique. Utilisé ici dans le contexte des émissions de carbone (<i>Carbon pollutant allowance</i>).
Infrastructures alternatives	Les infrastructures de substitution ou complémentaires qui sont mises à profit - Ici principalement utilisé dans le contexte de la distribution dans les domaines du transport, du fret ou des données.
L'évolution de la situation (des consommateurs et des comportements des entreprises)	Rendre plus durable, plus écologiques et plus économiquement compatibles les comportements (Changements dans les pratiques).
Énergie propre	Respectant la neutralité dans les émissions de carbone.
Produits propres	Ceux qui sont en dessous de la "limite acceptable" (limite tolérable) de leur impact
Neutralité climatique	Caractérise une activité humaine sans impact sur le climat -
Décarbonisation	La décarbonisation conduit à l'utilisation d'énergies non fossiles
Conformité	Ce qui respecte une norme - Il n'existe qu'un seul niveau de conformité
Tableau de bord de la conformité	Indicateurs évaluant la conformité
Durabilité (dette)	La limite de la durabilité est la faillite (défaillance, insolvabilité...)
Décarbonisation	La décarbonisation conduit à l'utilisation d'énergies non fossiles
État écologique	L'état correspondant à un statut de conformité : l'écosystème est-il durable ? Conforme aux indicateurs ?
Transition écologique	Un ensemble de transitions détermine l'état écologique - Un phénomène systémique

NOTIONS DE RÉFÉRENCE PRESENTES AU SEIN DU DOCUMENT DU PACTE VERT	COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS POUR NOURRIR LES ENRICHISSEMENTS CONCEPTUELS
Quotas (droits) d'émission	Les quotas d'émission de carbone forment en UE un véritable marché Initié aux Etats-Unis dans les années 80 pour les émissions acides ou les CFC et ensuite étendu à d'autres pays.
Échange de droits d'émission	Il serait possible de fixer le prix du carbone au moment de l' extraction (<i>charbon, pétrole, gaz, lignite...</i>) car quantotés plus objectivables que les émissions et donc plus facile à traiter. A défaut, le taxer à l'entrée sur un marché (UE).
Pauvreté énergétique	Accessibilité de l'approvisionnement énergétique (<i>Energy affordability</i>).
Dégradation de l'environnement	Un état écologique qui dépasse sa capacité de renouvellement - voir capital budgétaire, planétaire, etc. Concept à étendre en utilisant une mesure relative pour mieux distinguer : - Neutralité Dégradation et Restauration du capital environnemental.
Impact sur l'environnement	Lorsque le capital (budget, planétaire, etc.) s'épuise. L'investissement en capital a la capacité de rétablir une situation si les conditions appropriées sont vérifiées : permaculture par opposition à la monoculture, plantation, biodiversité, etc.).
Respectueux de l'environnement (« <i>environmental friendly</i> »)	« Non nuocere » - Lorsque le capital environnemental est respecté, c'est-à-dire maintenu voire amélioré.
Excès de nutriments	En raison de l'inévitable diffusion des éléments nutritifs (engrais) dans le sol, leur utilisation est généralement plus importante, en particulier dans les sols sableux. La pollution par leur utilisation excessive, affaiblit la biodiversité des sols et contamine les nappes phréatiques. Les coûts sociétaux (e.a. pour l'épuration de l'eau) deviennent disproportionnés par rapport aux prix payés pour acquérir ces éléments nutritifs.
Une société plus juste (« <i>fairer society</i> »)	Lorsque des pratiques, des comportements, une distribution, etc. plus équitables sont appliqués à tous - Une société <i>équitable</i> par rapport à une société <i>juste</i> : <i>Liberté, Égalité, Fraternité</i> ' pourrait devenir : <i>Autonomie, Équité, Convivialité</i> .
de la ferme à la table (« <i>farm to fork</i> »)	Chaîne courte d'approvisionnement alimentaire
Économie de fonctionnalité	Une économie est basée sur le service (usage) d'un bien plutôt que sur sa possession (<i>ex : outil, voiture, ...</i>) ce qui en optimise le cycle de vie.
Revendications vertes (Green claims)	« Vert » est un terme assez ambigu. Dans le terme éco-compatibilité – Le terme 'éco' implique de combiner à la fois l'écologie et l'économie. Ceci en attendant une définition plus précise d'une <i>éco-no-lo-compatibilité</i> (ENLC).
Investissement vert	Un investissement qui tend vers (plus) d'éco-compatibilité
Transition verte	Une transition qui tend vers une (meilleure) éco-compatibilité.
Réglementation verte	Une réglementation qui tend vers (plus) d'éco-compatibilité.
Un environnement sain	Un concept systémique mais faible. Un cadre de vie qui ne nuit pas à la santé. Des conditions de vie qui ne nuisent pas à la santé humaine et à l'environnement – Conditions qui créent un tel environnement.
Une croissance inclusive	Qui favorise des opportunités économiques équitables pour la société et ses participants.

NOTIONS DE RÉFÉRENCE PRESENTES AU SEIN DU DOCUMENT DU PACTE VERT	COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS POUR NOURRIR LES ENRICHISSEMENTS CONCEPTUELS
Une transition juste	Une transition juste pour la société et ses participants.
Mécanisme de suivi	Un processus fonctionnel qui vérifie la dynamique d'un processus de transition au moyen des indicateurs sélectionnés.
Multimodal	S'applique à différentes dimensions qui interagissent.
Le capital naturel	"Le stock mondial de ressources naturelles, qui comprend la géologie, les sols, l'air, l'eau et tous les organismes vivants" (Wikipédia) - Certains conduisent à des services économiques (propres eau, sol fertile) - Certains sont des sources de biens limitées.
Obsolescence	S'applique lorsque la valeur ou la fonctionnalité est dégradée, soit intrinsèquement (technologiquement dépassée) ou délibérément (planifiée), ou à l'occasion d'un échec.
Cadre réglementaire	Un ensemble de règles (<i>lois, règlements, directives...</i>) qui doivent être établies et maintenues cohérentes en tant que système.
Vague de rénovation	Une phase de rénovation dynamique visant à économiser l'énergie dans le cadre de l'efficacité énergétique des bâtiments existants.
Sécurité des ressources	L'accessibilité des ressources de garantie, censée garantir localement la faisabilité de l'acquisition de biens spécifiques.
Droit à la réparation	L'autorisation/la volonté/la capacité/la possibilité pour un utilisateur de conserver et rétablir la fonctionnalité d'un appareil, d'où prolonger la durée de vie de l'appareil.
Matières premières secondaires	Le réapprovisionnement en matières premières pour la fabrication de nouveaux composants et produits. Les objets et les appareils peuvent être réutilisés jusqu'au recyclage des composants et autres matériaux.
Intégration intelligente impact social des ressources utilisées -	est un concept à long terme. La recherche de solutions optimisées en termes de ressources ou la consommation - implique la prise en compte du cycle de vie des produits - exige l'harmonisation des règles visant à garantir des solutions au niveau du système.
Mobilité intelligente	L'optimisation de la mobilité nécessite des moyens, des charges utiles et des mesures environnementales. La relocalisation d'activités industrielles diminuerait les besoins de mobilité physique. S'appliquera en particulier après les phases de déconfinement post COVID-19.
Durabilité de la gestion de l'espace	Les questions de concentration, de dispersion et d'autres topologies appliquées aux mégalopoles, aux champs de culture et aux activités industrielles secondaires - Est liée à la croissance démographique et à d'autres croissances dans une perspective de soutenabilité.
Parties prenantes	L'implication de toutes les parties au sein d'un écosystème environnemental, économique ou autre pour assurer sa finalité, sa gestion et sa durabilité (par analogie, l'ensemble des musiciens d'un orchestre).
Consommation durable (<i>soutenable</i>) (<i>sustainable = soutenable !</i>)	Capacité à consommer les intérêts d'un capital sans consommer le même capital - S'applique au domaine environnemental mais aussi économique, social et autres.
Croissance durable (<i>soutenable</i>)	Une croissance qui n'altère pas le capital de ressources - Cf. développement ".
Développement durable (<i>plus exactement : « soutenable »</i>)	La capacité de croissance dans n'importe quel domaine tant que le capital n'est pas affecté.
Financement durable (<i>soutenable</i>)	Même chose pour la gestion de la finance (capital financier).
Un avenir durable (<i>soutenable</i>)	La capacité à assurer le bien-être de la génération actuelle sans affecter les prochaines générations (capital de transmission générationnelle).

NOTIONS DE RÉFÉRENCE PRESENTES AU SEIN DU DOCUMENT DU PACTE VERT	COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS POUR NOURRIR LES ENRICHISSEMENTS CONCEPTUELS
Politique durable (<i>soutenable</i>)	Une politique qui respecte les objectifs recherchés (<i>climat, diversité, circularité...</i>) et leur applicabilité dans le long terme, basée sur des règles qui protègent le capital planétaire. Des comportements soutenables doivent mettre en œuvre des politiques soutenables.
Pratiques durables (<i>soutenables</i>)	Les pratiques qui sont en adéquation avec des objectifs durables (<i>par exemple, comment l'exploitation d'une forêt peut-elle être soutenable ?</i>).
Produit durable (<i>soutenable</i>)	Un produit qui est conçu, produit, utilisé/consommé, gaspillé/recyclé/ démantelé sans affecter le capital planétaire.
Produits de la mer durables (<i>soutenables</i>)	Les produits de la mer qui ne modifient pas le capital d'une espèce donnée ou un autre capital marin (le écosystème marin).
Approche systémique	Un mode de gestion intégrative qui combine les dimensions des enjeux et mettre les parties prenantes dans des relations dynamiques.
Stratégies durables (<i>soutenables</i>)	Une stratégie qui répond à des objectifs soutenables et qui est applicable à long terme. Tout concept de soutenabilité devrait couvrir les deux dimensions : les moyens et la durée.
Solutions durables (<i>soutenables</i>)	Solutions qui s'inscrivent dans une stratégie de soutenabilité à long terme.
Alignement de la fiscalité	L'harmonisation des politiques et des outils politiques entre eux et l'efficacité des politiques de la Cour (<i>par exemple, l'alignement de la fiscalité</i>). L'harmonisation des fiscalités est une des solutions de meilleure soutenabilité.
Neutralité technologique	La technologie ne doit pas être un obstacle aux objectifs de neutralité carbone des marchés de l'énergie.
Système(s) énergétique(s)	L'ensemble des moyens (de production et surtout) d'utilisation de l'énergie.
Non toxique	S'applique au seuil des effets non désirés ou « Sans effet toxique » des agents physiques, chimiques, biologiques (<i>substances, organismes, ...</i>).
Politiques de transformation	Ce sont des politiques qui peuvent contribuer/déchaîner/ promouvoir des mesures énergétiques, sociales, environnementales, les transitions de la biodiversité, etc.
Transparence	La clarté structurelle et définitionnelle distincte des buts, objectifs et les actions des acteurs concernés et les intérêts imminents.
Tolérance zéro	Un objectif idéal, pas nécessairement réaliste : " <i>le risque zéro n'existe pas</i> ". Un critère extrême qui bénéficierait de la définition de seuils réalistes.

Quelques notions systémiques générales

Des concepts qui élargissent la compréhension ou la pratique commune, éventuellement l'état de l'art : des concepts qui, dans la méthodologie C-K, peuvent parfois être classés « *indécidables* », et donc potentiellement conduire à l'innovation.

- Concepts à associer à une compréhension et à des pratiques communes.

- Intérêt européen commun - Transfrontalier - Cadre de compétences ;
- Gouvernance - Partenariats – Politique ;
- Environnement et biodiversité, Climat et Energie- Matières premières stratégiques ;
- Intégration sectorielle - Croissance - Efficacité énergétique.
- « **Tous les secteurs jouent leur rôle** » - L'harmonie entre les acteurs prévaut. Tous les acteurs jouent leur rôle ". Nécessite la coordination et l'intégration des analyses et des actions.

- **Activités et secteurs circulaires** - Termes de référence qui concerne la production et l'usage des *produits naturels ou industriels, des services, des types d'usages et de consommation*. Ils sont liés à l'usage optimisé des ressources, en particulier leur recyclage(s) après usage(s). Concepts multidimensionnels qui intègrent donc tous les acteurs de ces secteurs et activités agro-biologiques, industrielles, économiques, etc. ayant pour objectif de minimiser la perte en capital des ressources planétaires de référence.

- **Cohérence Collaboration, Coopération** - Un *modus operandi* pour les opérations globales et intégrées (c'est-à-dire systémiques) - Peut s'appliquer aux opérations locales, régionales et (inter)nationales mais pas nécessairement aux activités à l'échelle mondiale.

- **Compétition (collaboration puis concurrence)** - Un *modus operandi* pour les opérations mondiales (c'est-à-dire systémiques) - Peut s'appliquer à des activités locales, pas nécessairement mondiales.

Coopération (concurrence puis collaboration) - Un *modus operandi* pour les opérations mondiales (c'est-à-dire systémiques) - Peut s'appliquer à des activités locales, pas nécessairement mondiales.

ANNEXE 3 : L'EXPANSION ARBORESCENTE DES 4 CHAMPS PROSPECTIFS ET DES ACTIONS PRIORITAIRES QUI EN EMERGENT.

Cette annexe présente l'arborescence obtenue par le processus d'expansion des quatre *axes stratégiques* de la boussole systémique du *Pacte Vert*. La façon dont a été traité tout élément dans l'ensemble de l'arborescence a été de former, en ligne avec les principes de la théorie C-K qui a structuré son élaboration, des phrases conceptuelles expansées en partant des *concepts-racine* C0 à C4.

En son sein, tous les développements intermédiaires portent le statut d'*indécidable*, jusqu'à ce qu'ils atteignent une formulation *décidable*, c'est-à-dire potentiellement réalisable ou, alors être qualifiés d'irréalisable ou logiquement impossible.

À un stade du processus d'expansion, bien qu'ils soient généralement encore en attente de données ou de travaux complémentaires pouvant être de diverse nature, un certain nombre des concepts obtenus peuvent être qualifiés de *réalisables*.

Un titre et une classification spécifique d'une *Action* (un objectif à accomplir) sont alors intégrés à l'arborescence, ce qui étaye la structure de celle-ci. Cela constituera un élément essentiel pour établir un ordre de priorité entre les actions possibles et établir des feuilles de route stratégiques respectant cette cohérence systémique essentielle pour enfin dépasser les limites traditionnellement rencontrées dans leur mise en œuvre et leur réussite.

A noter que les 17 *Objectifs de Développement Durable* (ODD) des *Nations Unies* ont été utilisés comme référence de base pour développer les différentes dimensions de l'arborescence. Ce qui devrait permettre de donner naissance à de multiples projets intégrés à Objectifs mais cette phase dépasse le champ d'application du présent travail.

Comme référence et élément de départ pour leur mise en œuvre et utilisation sur le terrain, une déclinaison sommaire de chacune des 43 actions a été élaborée et deux exemples en sont proposés en annexe 4. Les autres sont développées dans l'annexe 6 du document original¹⁸.

C'est ce matériau de base qui doit alors être approfondi et discuté par les diverses parties prenantes concernées par chaque action : responsables politiques et décideurs, gestionnaires et autres responsables compétents. Ceci de manière à en harmoniser une mise en œuvre opérationnelle réellement systémique à la hauteur des objectifs, et donc des enjeux, du "*Pacte Vert pour l'Europe* ».

¹⁸ <https://www.clubofrome.eu/a-systemic-interpretation-of-the>

C0 - Un Plan Vert systémique

AXE C1 – « Qui active les Econo-lo-mies »

«Repenser les objectifs de l'économie au-delà de la simple production de biens matériels.»

C11- Activer une économie pour être solidaire

a) orientée vers le bien-être :

- évitant la dégradation sociale :
 - par l'augmentation du chômage ;
 - dans des conditions de vie ;
 - dans des conditions politiques.
- renforçant la convivialité dans sa dimension émotionnelle
 - via les relations inter-personnelles ;
 - en développant une dimension spirituelle.

-> ACTION CO C11 1 – LIER CETTE ACTION AUX ACTIONS C4

b) en favorisant la culture :

- comme une éducation collective pour améliorer la qualité dans la société ;
- en tant que mécanisme optimisé d'amélioration des capacités humaines :
 - couvrant l'ensemble des processus, de leur conception à la stratégie.

-> ACTION TR C11 2 - ÉDUIQUER SUR LE PARTAGE DES VALEURS QUALITATIVES ET SON INTÉRÊT POUR LES DÉVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUES COLLECTIFS.

c) en faisant émerger des réalisations conceptuelles avancées :

- par une socialisation humaine :
 - via l'expansion des concepts ;
 - via la synthèse des idées nouvelles ;
 - orientée vers une convergence de ces idées.

-> ACTION DI C11 3 - FORMALISER LE PASSAGE DE L'ÉCONOMIE DU BIEN À L'ÉCONOMIE DU BIEN-ÊTRE.

C12 - Activation de l'économie en étant axée sur l'écologie (c-à-dire la bioéconomie).

«Repenser l'économie de manière créative en optimisant l'exploitation circulaire des seuls revenus renouvelables de la planète.»

a) compatible avec des limites soutenables :

- en termes de capital naturel :
 - prévenant les dégradations (*environnementale, climatiques, sociales, etc.*) ;
- vers leur pleine intégration en termes d'utilisation intelligente des ressources (*prise en compte du cycle de vie*) via :
 - des solutions au niveau des systèmes ;
 - une harmonisation des réglementations.

-> ACTION RD C12 1 - DEFINIR LES LIMITES DES RESSOURCES RENOUVELABLES.

b) en optimisant l'usage des ressources issues du capital planétaire :

- celles des ressources renouvelables disponibles :
 - l'ensemble des sources d'énergie décarbonées : *solaire, éolienne, marine, biomasse, fossile, géothermique, chimique (e.a. hydrogène, nucléaire), gravité, (électro) magnétisme, tension superficielle (capillarité, en nm), neuronale, etc...* ;
 - certaines matières premières naturelles (*essentiellement biologiques*) ;
 - les matériaux recyclés, par leur utilisation circulaire.
- par le biais de l'écoconception :
 - le design des produits (*pour en éviter l'obsolescence et allonger la durée de vie*) :
 - dès la conception
 - non planifié, à l'usage.
- au niveau des processus de production :
 - depuis l'extraction des matériaux jusqu'à la fabrication et l'utilisation ;
 - via des chaînes d'approvisionnement courtes (*« de la ferme à la fourchette »*) ;
 - via d'autres moyens de circularité.
- par l'usage des produits (*ex : le recyclage, « le droit à réparation »*) ;
- au niveau des services (*ex : l'usage partagé de produits, les transports en commun*).

-> **ACTION RD C12 2** - ETUDIER LES DIFFERENTES VOIES D'OPTIMISATION DE L'ECODESIGN.

-au niveau des rendements et performances obtenus.

c) en optimisant l'équilibre entre efficacité et résilience :

- pour assurer la diversité :
 - chaque fonction étant couverte par plusieurs options (*comme la biodiversité chez les insectes pollinisateurs ...*) ;
- une option pouvant remplir plusieurs fonctions (*comme le ver de terre qui, à la fois, transporte la matière organique et aère le sol*).

-> **ACTION MA C12 3** - IDENTIFIER ET METTRE EN ŒUVRE LA REDONDANCE ET LA PRÉCAUTION NÉCESSAIRES DES MOYENS EN PRATIQUE.

- pour créer des processus d'économie circulaire :
 - en pérennisant les cycles de vie par une vision intégrative des usages, en opposition aux pratiques d'obsolescence, programmée ou non ;
 - en agissant sur les usages de matériaux primaires (bruts) et secondaires (*exemple : carbone fossile et minéraux à ressources limitées*) ;
 - en agissant sur la qualité des composants et la durée de vie des produits ;
 - en sortant des modèles industriels trop linéaires.
- en *amont*, en inversant les pratiques à travers :
 - la concentration de l'usage des matières ;
 - la réduction de l'extraction de matières non renouvelables.
- en *aval*, de façon fonctionnelle avec des modèles basés sur les services ;

-> **ACTION TR C12 4** - ÉDUIQUER SUR LES PROCESSUS D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE.
-> **ACTION IM C12 5** - CONCEVOIR ET METTRE EN ŒUVRE DES MODÈLES D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE.
-> **ACTION MA C12 6** - GÉRER LES PROCESSUS D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE.

- pour atteindre la durabilité dans l'exploitation non destructrice du capital naturel sous toutes ses formes.

-> **ACTION MA C12 7** - MÉTHODES, TECHNIQUES ET MESURES PRATIQUES POUR ÉQUILIBRER L'EFFICACITÉ ET LA RÉSILIENCE DANS LES PROJETS CONCRETS

C13 – S’orienter vers une économie écologiquement et socialement soutenable :

a) en considérant les adaptations nécessaires dans les types de croissance privilégiés par les modèles dominants existants :

- dans la production de biens matériels ;
- dans la prestation des services.

-> **ACTION IM / GO C13 1** - ASSURER QUE L'ACTIVITÉ CONSIDÉRÉE N'AFFECTE PAS LE CAPITAL PLANÉTAIRE (EN ÉNERGIE, MATÉRIAUX ET IMPACTS NÉGATIFS)

Voir aussi :

ACTION MA C12 3 - POUR IDENTIFIER ET METTRE EN ŒUVRE LES MOYENS DE REDONDANCE ET DE PRÉCAUTION NÉCESSAIRES DANS LES PRATIQUES.
ACTION TR C12 4 - POUR ENSEIGNER LES PROCESSUS D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE.
ACTION MA C12 5 - POUR CONCEVOIR ET METTRE EN ŒUVRE DES MODÈLES D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE.

b) en induisant de nouveaux types de croissance sur le terrain :

- en réorientant les marchés hors d'une croissance inscrite essentiellement dans la production matérielle);
- en favorisant d'autres types de demandes et donc de consommation :
 - par induction de modes de comportements différents (*ex via le marketing*) ;
 - par des actions sur les marchés de consommation.

-> **ACTION CO C13 2** – FAIRE ÉVOLUER LA DEMANDE VERS UNE CROISSANCE PLUS QUALITATIVE QUE QUANTITATIVE

c) en explicitant la différence entre les objectifs des acteurs économiques et ceux de la finance :

- qui investissent dans l'économie avec un objectif essentiellement spéculatif ;
- pour un retour global plus financier qu'économique ;
- pour exercer une forme de pouvoir.

-> **ACTION CO C13 3** - AMÉLIORER LA SENSIBILISATION À LA DISTINCTION ENTRE LES INTERETS FINANCIERS ET CEUX DE LA RÉALITÉ ÉCONOMIQUE ET Y TROUVER DES SOLUTIONS.

d) en prévenant les prédatons des actifs :

- qui subtilisent les rendements des systèmes en les appauvrissant ;
- celles du capital planétaire comme celles de ses ressources ;
- en réinvestissant ces actifs préservés dans la viabilité soutenable des systèmes économiques comme écologiques et sociaux.

-> **ACTION CO C13 4** - RESTAURER PLUS DE LIENS ET INTERETS DIRECTS ENTRE ENTREPRENEURS ET INVESTISSEURS

e) pour atteindre un état de durabilité soutenable du capital planétaire :

- par un potentiel de retour durable sur les investissements ;
- par un potentiel de réinvestissement durable des actifs générés.

-> **ACTION MA C13 5** - APPLICATION DE LIMITES ACCEPTABLES POUR ATTEINDRE LA SOUTENABILITE ET LA DURABILITÉ

Voir aussi :

ACTION IM C33 1 - QUANTIFIER LES RENDEMENTS DISPONIBLES DU CAPITAL PLANÉTAIRE EXPRIMÉ AVEC INDICATEURS ADAPTÉS.
ACTION CO C13 2 - FAIRE ÉVOLUER LA DEMANDE VERS UNE CROISSANCE PLUS QUALITATIVE QUE QUANTITATIVE.
ACTION TR C21 - DÉVELOPPER DES CAPACITÉS PERTINENTES AU SEIN DES PARTIES PRENANTES EN AUGMENTANT LEUR NIVEAU CONSCIENCE ET LE DÉVELOPPEMENT DE CONNAISSANCES PERTINENTES.
ACTION TR C12 4 - ENSEIGNER LES PROCESSUS D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE.
ACTION TR C11 2 - ÉDUCER SUR LE PARTAGE DES VALEURS QUALITATIVES ET SON INTÉRÊT POUR DES DÉVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUES COLLECTIFS

C14 - Activer une économie respectant le concept d'économie durable :

a) rétablissant les conditions d'équilibre (bio) climatique en :

- atteignant la neutralité des émissions de CO₂ et autres GES (c'est-à-dire sans impact sur le capital climatique planétaire) ;
- préservant l'équilibre climatique existant (c'est-à-dire compatible avec l'existence de l'humanité) ;
- appliquant les Accords de Kyoto et de Paris et les règlements associés pour l'élimination des émissions de carbone fossile.

-> **ACTION RP C14 1** - POURSUIVRE LE SUIVI DES RÉGLEMENTATIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX CONCERNANT LE CLIMAT.
- DÉCRIT AUSSI COMME ACTION C27 1

- préservant la qualité de l'air troposphérique à stratosphérique : monoxyde de carbone, oxydes de soufre, NO_x, ozone stratosphérique et troposphérique, particules, solvants et composés persistants, toxiques et bioaccumulables (PTB), etc.

-> **ACTION RP C14 2** - POURSUIVRE LE SUIVI DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL POUR LA COUCHE D'OZONE ET AUTRES RÈGLEMENTS SUR LES POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES.

b) préservant les ressources essentielles de la géosphère dans :

- la gestion des ressources en eau :

- restaurer/préserver la qualité des eaux de surface et phréatiques ;

-> **ACTION RPC14 3** - LUTTER ET PRÉVENIR LA POLLUTION EN SURFACE, DES SOLS ET DES NAPPES PHREATIQUES.

- restaurer la qualité et l'intégrité (biodiversité) des océans.

-> **ACTION RPC14 4** - POLLUTION DES OCÉANS : CONTRÔLE DES DÉCHETS CHIMIQUES BIOLOGIQUES, (HUMAINS ET AGRICOLES).
-> **ACTION RPC14 5** - POLLUTION DES OCÉANS : CONTRÔLER EN PARTICULIER LA GÉNÉRATION/ÉLIMINATION DE DÉCHETS PLASTIQUES.
-> **ACTION RPC14 6** - CONTRÔLE DE LA SURPÊCHE DANS LES OCÉANS.
-> **ACTION GO C14 7** - UNE GOUVERNANCE TRANSNATIONALE DES OCÉANS. (cf. *Conservative Energy Future*)
NB : action qui nécessite une enquête opérationnelle plus approfondie.
-> **ACTION GO C14 8** – ADOPTER UNE CHARTE DES DROITS DES OCEANS.
NB : action qui nécessite une enquête opérationnelle plus approfondie.

- La gestion des sols :

- les sols en surface ;

-

> **ACTION RP C14 9** -POURSUIVRE LES RÉGLEMENTATIONS SUR L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES (PESTICIDES, NUTRIMENTS, ...)
-> **ACTION MA C14 10** - POUR CONTRÔLER L'ATTRIBUTION DES TERRES D'EXPLOITATION.

NB : action qui nécessite une enquête opérationnelle plus approfondie.

- les sols souterrains ;

-> **ACTION RP C14 11** - POURSUIVRE LA PRÉVENTION DE LA POLLUTION SOUTERRAINE DES SOLS (CARBURANTS, FUELS, INDUSTRIES, ETC.)

- les ressources minérales.

-> **ACTION RP C14 12** - CONTRÔLER L'EXPLOITATION DES RESSOURCES MINÉRALES (EXTRACTION ET UTILISATIONS) VIA POLITIQUES ET RÈGLEMENTS APPROPRIÉS..

c) préserver le capital et les ressources bioécologiques par :

- le maintien soutenable et durable des systèmes biologiques et écologiques ;
- les pratiques de bioéconomie.

-> ACTION RP C14 13 - LIMITER L'EXPLOITATION DES RESSOURCES À LEUR NIVEAU D'EXPLOITATION RENOUVELABLE.
NB. : action qui nécessite une enquête opérationnelle plus approfondie.

AXE C2 – « Qui mandate les parties prenantes »

«Créer des assemblées d'acteurs mandatées dès le départ jusqu'à la (re) conception symbiotique de l'intégration stratégies de bien-être compatibles avec les contraintes socio-éco-lo-no de durabilité existantes et émergentes.»

C21 - Agir avec leurs capacités :

- a) d'observer et entendre la réalité des faits (données et informations) ;
- b) de réflexion sur leurs acquis (renforcement des connaissances) ;
- c) de compréhension de la complexité (travail sur connaissances de pointe) ;
- d) à tirer les leçons de l'expérience acquise :
 - par la capitalisation des connaissances
- e) d'intégrer au-delà de leur perception et de leur visions actuelles.

-> ACTION TR C21 1 - DÉVELOPPER DES CAPACITÉS PERTINENTES AU SEIN DES CERCLES DES PARTIES PRENANTES EN AUGMENTANT LEUR NIVEAU DE CONSCIENCE ET LE DÉVELOPPEMENT D'UNE CONNAISSANCE PERTINENTE.

Voir aussi :

TR C12 4 - ÉDUCER SUR LES PROCESSUS D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE
TR C11 2 - ÉDUCER SUR LE PARTAGE DES VALEURS QUALITATIVES ET SON INTÉRÊT POUR LES DÉVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUES COLLECTIFS
TR C31 1 - DÉVELOPPER DES CAPACITÉS ET DES CONNAISSANCES PERTINENTES POUR ACTIVER LES JOUEURS DE TERRAIN

C22 - Agir en tant que représentants statutaires / procurations

- a) en exprimant les enjeux :
 - en affirmant sa propre position ;
 - en déclarant ses propres contraintes.
- b) en exprimant les attentes :
 - leurs propres vues et opinions par rapport aux objectifs :
 - leurs intentions ;
 - leurs intérêts ;
 - leurs besoins (*matériel, règles, contraintes...*).
 - celles des autres parties prenantes :
 - les visions de tiers et leurs opinions :
 - pour négocier ;
 - pour une coordination ;
 - pour créer des convergences.

-> ACTION GO C22 1 - INSTITUTIONNALISER LA PARTICIPATION ET LA PRATIQUE DES PARTIES PRENANTES ORGANES DE DÉCISION.

- c) en proposant des contributions

- pour des objectifs communs ;

- pour la coordination inter-acteurs.

d) en partageant des expériences :

- des meilleures pratiques.

- > **ACTION IM C22 2** - FORMALISER LES CONTRIBUTIONS ET LES PRATIQUES DES PARTIES PRENANTES POUR L'INTÉGRATION DANS LES PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISION.

C23 - Agir socialement entre elles :

a) par l'influence via leur propre :

- réputation ;
- compétence ;
- expérience ;
- avis et conseils ;
- coaching et monitoring ;
- en demeurant dans le cadre de leurs limites :
 - en capacité et compétences ;
 - dans leurs rôles ;
 - dans les délais.

b) via des liens et une harmonisation de leurs initiatives ;

c) avec des structures organisées :

- au niveau européen, voire mondial ;
- pour exercer des fonctions spécifiques à la fois :
 - autonomes ;
 - inter-dépendantes :
 - dans les chaînes d'approvisionnement ;
 - dans les chaînes de distribution.

- > **ACTION IM C23 1** - STRUCTURER LES COMPÉTENCES ET L'EXPÉRIENCE DES PARTIES PRENANTES ET LEUR CONTRIBUTION AUX PROCESSUS DE DÉCISION.

d) par des règles de régulation des opérations :

- tâches de planification ;
- obtention de ressources ;
- allocation des ressources aux tâches ;
- tâches de surveillance ;
- supervision/contrôle des tâches ;
- diffusion des performances et résultats.

e) en agissant et en exécutant (*contribuant directement*) :

- au travers de partenariats d'autonomisation collective (PAC) :
 - de coordination :
 - en interne (comme gestion d'une tâche, comme service) ;
 - avec le monde extérieur (*du prochain service et au-delà*).
 - de coopération dynamique (*sortie des jeux à somme nulle*) :
 - « coopérative » (*d'abord coopérer puis concurrencer*) ;
 - « compératrice » (*d'abord en compétition puis en coopération*).
- de façon plus individuelle ;
 - en tant qu'agent responsable ;
 - en tant qu'organisme référent (*responsabilité non déléguée*).

f) en déléguant / transférant des rôles :

- partiellement :
 - en sous-traitant :
 - ce qui n'est pas spécifique (*usage fréquent, engin nominal*) ;
 - ce qui est au-delà de son propre territoire ;
 - en gestion géoéconomique (*délocalisations, concentrations, dispersions*) ;
 - en compétences : expertises externes ;
 - dans le temps: ex-post, parallélisation (*duplication, compétition*).
 - en déléguant :

- le management ;
- la gestion IT.
- via le principe de subsidiarité, en accordant :
 - soit une pleine autonomie ;
 - soit une autonomie partielle.
- en pleine cohérence :
 - en tant qu'actionnaires :
 - en tant qu'investisseurs passifs.
 - en tant que clients :
 - bénéficiaires ;
 - via des témoignages de terrain.

-> **ACTION IM C23 2** - STRUCTURER ET DÉVELOPPER DES LIGNES DIRECTRICES POUR LES OPÉRATIONS DES PARTIES PRENANTES ET LA GESTION DES PROCESSUS DE DÉCISION.
 (CETTE ACTION AGREGE TOUS LES POINTS CI-DESSUS)
 CETTE ACTION S'AGREGE AUSSI AVEC :

- > **ACTION GO C22 1** - INSTITUTIONNALISER LA PARTICIPATION ET LA PRATIQUE DES PARTIES PRENANTES ORGANES DE DÉCISION.
- > **ACTION IM C22 2** - FORMALISER LES CONTRIBUTIONS ET LES PRATIQUES DES PARTIES PRENANTES POUR L'INTÉGRATION DANS LES PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISION.
- > **ACTION IM C23 1** - STRUCTURER LES COMPÉTENCES, L'EXPÉRIENCE ET LES CONTRIBUTIONS AUX PROCESSUS DE DÉCISION.

C24 - Concevoir un avenir commun en matière de bien-être en symbiose gagnant-gagnant :

a) par la génération actuelle pour fournir aux générations futures les meilleures pratiques via :

- la transmission des acquis;
- des moyens à disposition ;
- des capacités à agir.

b) pour autonomiser les générations futures :

- dans leurs capacités à agir ;
- pour pouvoir répondre à leurs propres besoins.

-> **ACTION RD C24 1** - CONCEVOIR DES AVENIRS DE BIEN-ÊTRE COMMUNS

C25 - Sortir des conventions de son bien-être personnel par :

a) son comportement :

- son éthique (*ethos*) :
 - son modes de vie (*y compris le niveau de vie*) ;
 - son positionnement : gestes, langage, attitude mentale, prédispositions ;
 - ses comportements.
- ses perceptions (*pathos*) :
 - sentiments ;
 - croyances ;
 - persuasion.
- sa diversité culturelle :
 - celle de points de vue (*e.a. modes de pensée*) ;
 - les 'opinions publiques' (*y compris ses réactions*).

b) des preuves raisonnables via :

- la lucidité ;
- le raisonnement (*logos*) ;
- des faits scientifiquement établis.

c) des principes fondamentaux :

- son 'moi intérieur' ;
- son 'soi éthique' (*psyché, spirituel, subconscient, lignes de vie*).

d) des modèles de réalités futures :

- des formes de cette réalité ;
- des options alternatives.

-> **ACTION RD C25 1** - RECHERCHER DES MODÈLES FUTURS POUR PROLONGER LE BIEN-ÊTRE PERSONNEL EN RUPTURE PARADIGMES MENTAUX CONVENTIONNELS. CETTE ACTION AGREGÉ TOUS LES POINTS CI-DESSUS.

C26 - Créé des biens communs pour le futur

a) en répondant aux besoins de la génération actuelle

- en préservant les communs utiles actuels ;
- tout en garantissant un avenir durable.

b) en préservant le capital actuel de la planète

- en maîtrisant l'utilisation des ressources planétaires :
 - non renouvelables («capital») ;
 - renouvelables («intérêts sur le capital»).
- tout en favorisant une préoccupation commune pour l'avenir en matière :
 - d'éducation ;
 - de gouvernance ;
 - de politiques transformatrices ;
 - de réglementations ;
 - de meilleures pratiques :
 - environnementales ;
 - sociales ;
 - économiques ;
 - financières ;
 - politiques.

-> **ACTION RD C26 1** - RECHERCHER LES AVENIRS COMMUNS ET LES INTÉGRER FORMELLEMENT DANS LE COURANT LES PRATIQUES. CETTE ACTION AGREGÉ TOUS LES POINTS CI-DESSUS

AXE C3 –Pour les sociétés opérant dans la cohérence et la conformité

«Appliquer des approches méthodologiques intégratives pour identifier et créer des objectifs opérationnels abordables, des acteurs, processus et moyens nécessaires associés, leurs indicateurs, leur programme et leur suivi éthique. »

-C31 – Définir des conditions de fonctionnement pertinentes

a) Aux premiers stades des exigences :

- préparer les mentalités (collectives et individuelles) ;
 - préciser les intentions ;
 - la volonté d'aboutir;
- définir des prérequis ;

-> **ACTION TR C31 1** - DÉVELOPPER DES CAPACITÉS PERTINENTES ET UNE CONNAISSANCE PERTINENTE POUR LA MISE EN ŒUVRE PAR LES ACTEURS DE TERRAIN.

- élaborer des plans :
 - des plans de transition justes (c'est-à-dire des transitions équitables)
- communiquer les exigences et contraintes via ;
 - une communication informative ;
 - un dialogue bidirectionnel.

> **ACTION TR C31 2** - DÉVELOPPER DES CAPACITÉS PERTINENTES ET UNE CONNAISSANCE PERTINENTE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTEURS DE TERRAIN.

b) Pour des instructions opérationnelles de mise en oeuvre appropriées :

- qui assureront un «bon état» systémique (e.a. *non pollué*) pour :
 - les habitats des communautés humaines ;
 - l'environnement naturel ;
 - *les exploitations agricoles (nutriments et produits phyto-sanitaires ;*
 - les exploitations industrielles.
- qui soient technologiquement réalisables ;
- appliquées conformément aux réglementations :
 - existantes (e.a. *Directives et Règlements de l'UE*) ;
 - consécutives à des politiques transformatrices.

-> **ACTION MA C31 3** - APPLIQUER DES MODES D'EXPLOITATION CONFORMES AUX POLITIQUES ET RÈGLEMENTS.

-C32 - Créer des moyens d'action innovants :

a) En tant que plans d'action coordonnant les niveaux micro/macro :

- formalisant des lignes directrices ;
- définissant des méthodes :
 - qui transcendent l'indicateur de PIB en intégrant les « externalités » des produits et services ;
 - d'efficacité résiliente en réalisant un compromis entre performances et limites admissibles , entre avantages et inconvénients ;
 - stimulant des voies de progrès et de requalification vers :
 - de la multi-modalité ;
 - de l'adaptabilité ;
 - de la diversité.
 - permettant contrôles et vérifications.
- proposant des processus opérationnels :
 - pour harmoniser l'exécution de actions ;
 - pour l'assurance et le contrôle de la qualité ;
 - au niveau des achats (*déjà en amont des chaîne d'approvisionnement*) ;
 - pour la (multi) localisation ((re)localisation et diversité) des sites de production ;
 - pour une redondance des sources de disponibilité.
- intégrant le développement d'outils appropriés incluant :
 - des outils spécifiques à chaque tâche ;
 - des procédures d'essai ;
 - des indicateurs de performance et de conformité dont des *indicateurs composites* intégrant différentes dimensions ;
ex : analyses de cycle de vie (ACV) ... ;
 - des tableaux de bord de ces indicateurs de conformité.-

-> **ACTION MA C32 1 - DÉVELOPPER DES MÉTHODES CRÉATIVES (INDICATEURS ET PROCESSUS) ET DES OUTILS ADAPTÉS AUX EXIGENCES DES RÉGLEMENTATIONS EXISTANTES ET NOUVELLES.**

b) Avec des projets basés sur des objectifs soutenable et réalisables :

- via des prototypes de partenariats d'autonomisation collective (PAC) ;
- en développant des pratiques référençables (ex : pour les approvisionnements) ;
- conduisant à des résultats utilisables ;
- servant de référence pour des phases ultérieures (benchmarks).

c) Au moyen de ressources :

- de nature technologique ;
 - en développant de nouveaux potentiels ;
 - dépassant les limites actuelles (avec un objectif de « *neutralité technologique* »).
- de nature infrastructurelle :
 - structures existantes (*politiques, sociales, économiques*) ;
 - structures multimodales de substitution capables d'intégrer des dimensions différentes réellement interactives via :
 - des éléments individuels : concepts initiatives, actions, projets, personnes, etc ;
 - des composants et éléments systémiques.
 - structures complémentaires :
 - par exemple dans le domaine de la distribution (*transport intelligent, fret, transfert de données*)
 - dans d'autres contextes.
- des compétences adaptées ;
- des moyens financiers.

-> **ACTION MA C32 2 - DÉFINIR LES CONDITIONS D'APPLICATION POUR GARANTIR DES PROJETS REALISABLES**

49

-C33 - Dans les limites des ressources planétaires disponibles :

a) Création de moyens d'évaluation :

- définissant les limites planétaires renouvelables ;
 - établies consensuellement par des experts reconnus ;
 - prise en compte lors de la prise de décisions stratégiques ;
 - intégrant les projets et actions envisagés ;
- prenant en compte les expériences du passé ;
 - via l'ensemble des décisions antérieures ;
 - en excluant les effets établis comme non désirables.
- mesurant les limites de ces ressources planétaires :
 - en établissant les analyses de cycle de vie des différents produits, services et activités ;
 - au moyen des indicateurs appropriés.
- en les évaluant ex-post (sur base des faits) :
 - par leur reconnaissance, leur authentification, leur indexation ;
 - par des vérifications.

-> **ACTION IM C33 1 - QUANTIFIER LES RESSOURCES DISPONIBLES AVEC LES INDICATEURS CORRESPONDANTS**

b) Innover pour pouvoir respecter les limites :

- dans les modes de vies ;
 - comme par la décarbonisation et l'utilisation d'énergies non fossiles ;
 - en dématérialisant la consommation comme via l'économie de fonctionnalité ;
 - en éliminant le gaspillage des ressources :
 - matières premières, en particulier énergétique et alimentaire ;
 - usure/non préservation, mauvais stockages (*alimentaire en particulier*) ;

- dépréciation de la valeur subjective : monétaire, modes et marketing, etc. ;
- pertes : fuites, déversements, mauvais usages et entretiens, etc ;
- atomisation, fréquence et vitesse des transports transports et livraisons par unité;
- non optimisation des types de transport : air/route plutôt que rail/eau ;
- en recyclant les ressources, en particulier non renouvelables ;
- en régénérant les utilisations des ressources notamment via le ré-usage, le nettoyage, la réparation, la récupération, ...
- dans les achats :
 - dans leur nature des achats en induisant une modification des processus et modes de consommation ;
 - avec des politiques réadaptées (*par exemple, les marchés publics*).
- en digitalisant les processus :
 - déplacements, voyages (*réunions, tourisme,...*), impressions papier;
 - services (*par groupage de pièces et d'interventions, ...*)
- en réduisant :
 - les (sur)emballages ;
 - les usages uniques non recyclés (*de la matière première*) ;
 - dans les pratiques et comportements consommateurs ;
 - d'autres consommations superflues.

-> **ACTION RD C33 2** - RECHERCHER ET ADOPTER LES MOYENS D'OPTIMISER L'UTILISATION DES RESSOURCES DISPONIBLES DANS LEURS LIMITES ACCEPTABLES.

c) Gérer les limites acceptables :

- en respectant qualitativement et quantitativement dans leur exploitation les limites de capacité de renouvellement du capital des écosystèmes : océans, eaux douces et souterraines, atmosphère, sols (*agriculture, urbanisation, industrialisation*) et sous-sols (*nappes phréatiques, ressources minérales*) :
 - limites de neutralité : climatique, biologique, etc ;
 - limites spécifiques établies par des experts ;
- en faisant respecter ces limites convenues :
 - à travers les systèmes réglementaires ;
 - en créant de nouveaux standards ;
 - par des approches raisonnées.
- en sensibilisant à ces enjeux les citoyens et les instances politiques via du matériel pédagogique (*cours, etc.*) ;
- en motivant et convainquant les populations/ citoyens par des confrontations publiques (*débats...*), de l'information, (*via des ONG ou autres organismes*).

-> **ACTION MAC33 3** - APPLIQUER LES MOYENS D'OPTIMISER L'UTILISATION DES RESSOURCES DISPONIBLES DANS LES LIMITES ACCEPTABLES.

d) Bannir les pratiques prédatrices en :

- les neutralisant et les pénalisant (taxes, amendes) via :
 - des politiques spécifiques ;
 - des moyens réglementaires :
 - au niveau local, régional, national ;
 - au niveau international.

> **ACTION RP C33 4** - ADOPTER DES RÈGLEMENTS STRICTS SUR L'ABROGATION DES PRATIQUES PRÉDATEIRES ÉCOLOGIQUES, ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES.

e) Favoriser les pratiques habilitantes

- en appliquant les systèmes de pratiques responsables reconnues au niveau international (*ex : responsabilité sociétale des entreprise ou RSE*) ;
- via des indices de performances sociales et environnementales (*ex : EPI, DJSI, FTSE4Good*,

- Vigeo, Oekom, ...) ;
- en offrant méthodes et outils appropriés et validés ;
 - par des politiques incitatives et soutiens financiers :
 - échange de droits d'émission (par ex. permis ETS) ;
 - taxations différentielles (ex : TVA différentielle) ;
 - octroi de réductions d'impôts (sur le chiffre d'affaires, sur d'autres achats) ;
 - allocation des fonds éco-compatibles : subventions, prêts ;
 - en stimulant ces pratiques par leur valorisation et diffusion.

-> ACTION DI / TR C33 5 - DIFFUSER LES PRATIQUES ADOPTÉES, FORMER LES ACTEURS, OFFRIR DES INCITANTS FINANCIERS.

AXE C4 - Orienté vers des valeurs d'équité partageables

« Réunir une assemblée générale au niveau international qui redéfinira les valeurs démocratiques et les droits humains au à la lumière des contraintes actuelles et définir des règles de gouvernance précises avec les moyens d'évaluer leur mise en vigueur. »

C41 – Via des processus générationnels en :

- a) identifiant les valeurs démocratiques de référence existantes ;
- b) répondant à leur caractère philosophiquement souhaitable :
 - au niveau social : convivialité ;
 - au niveau politique/judiciaire : équité ;
 - au niveau des individus : leur autonomie.

c) formulant leur signification concrète.

-> ACTION RD C41 1 - PRENDRE EN COMPTE ET INTEGRER L'EXPRESSION DES VALEURS DÉMOCRATIQUES PARTAGÉES AUJOURD'HUI À TRAVERS LE MONDE.

d) les réinterprétant :

- à la lumière des contraintes existantes/en évolution ;
- en les réhabilitant au travers de valeurs renouvelées.

> ACTION RP C41 2 - CONCEVOIR ET METTRE EN ŒUVRE UN ENSEMBLE GÉNÉRAL POUR REDÉFINIR LA VISION ET DES VALEURS À LA LUMIÈRE DES CONTRAINTES ACTUELLES.
NB : action qui nécessite une enquête opérationnelle plus approfondie.

- par la prise de conscience de leur importance.

e) exaltant leur évolution/révolution.

-> ACTION DI C41 3 - DÉFINIR DES RÈGLES DE GOUVERNANCE GÉNÉRATIONNELLE PRÉCISES ET LES MOYENS D'ÉVALUATION DE LEUR APPLICATION.
NB : action qui nécessite une enquête opérationnelle plus approfondie.

C42 - Avec des processus matérialisés :

- a) concevoir leur application ;
- b) construire leur cadre d'application :
 - avec une législation appropriée ;
 - avec de justes plans de transition.

-> ACTION RP C42 1 - REDÉFINIR LES VALEURS DÉMOCRATIQUES ET HUMAINES À LA LUMIÈRE DES CONTRAINTES ET RÉALITÉS

ACTUELLES.

c) ordonner leur application :

- par leur mise en œuvre ;
- avec le contrôle de celle-ci.

-C43 - Avec mesures d'accompagnement

a) en les communiquant :

- avec des méthodes pédagogiques.

b) qui incite à les appliquer :

- en motivant les parties prenantes.

-> **ACTION DI C43 1** - DIFFUSER LA NOUVELLE FORMULATION DES DROITS DÉMOCRATIQUES ET HUMAINS VALEURS ET LEUR APPLICATION.
-> **ACTION CO C11 1** – UNE COMBINAISON DES 4 SERIES D’ACTIONS C4.

.....

Annexe 4 : les actions prioritaires identifiées classées par catégories, selon leur mode principal de mise en œuvre.

IM - ACTIONS DE MISE EN ŒUVRE

- C13 2 - Faire évoluer la demande vers une croissance qualitative plutôt que quantitative.
- C12 5 - concevoir et mettre en œuvre des modèles d'économie circulaire.
- C22 1 - Institutionnaliser la participation et la pratique des parties prenantes dans les organes de décision.
- C22 2 - Formaliser les contributions et les pratiques des parties prenantes pour leur intégration aux processus de décision.
- C23 1 - Structurer les compétences, l'expérience et les contributions des parties prenantes aux processus de décision.
- C23 2 - Structurer et développer des lignes directrices pour la gestion opérationnelle des parties prenantes dans les processus de décision.
- C33 1 - Quantifier les ressources disponibles du capital planétaire et les exprimer avec des indicateurs adaptés.

MA/GO - ACTIONS DE GESTION ET DE GOUVERNANCE

- C13 1 - Assurer que l'activité considérée n'affecte pas le capital de la planète.
- C12 3 - Identifier et mettre en œuvre les moyens de résilience et de précaution nécessaires dans les pratiques.
- C12 6 - Gérer les processus d'économie circulaire.
- C12 7- Développer les méthodes, techniques et mesures pratiques pour équilibrer l'efficacité et la résilience des projets concrets.
- C31 3 - Appliquer des conditions d'exploitation conformément aux politiques et aux règlements.
- C32 1 - Développer des indicateurs, des procédés et des outils innovants adaptés aux exigences des nouveaux objectifs et règlements d'un bien-être soutenable.
- C32 2 - Définir les conditions d'application pour garantir des projets réalisables.
- C33 3 - Appliquer les moyens d'optimiser l'utilisation des ressources dans leurs limites disponibles.

CO - ACTIONS DE COORDINATION

- C13 3 - Sensibiliser à la différence entre finance virtuelle et économie réelle et identifier des axes de résolution de cette différence.
- C13 4 - Restaurer des liens plus directs entre entrepreneurs et investisseurs.

RD - ACTIONS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

- C12 1 - Définir les limites des revenus renouvelables.
- C24 1 - Concevoir les caractéristiques de bien-être et de biens communs futurs.
- C12 2 - Etudier les différentes voies d'optimisation en matière d'éco-conception.
- C25 1 - Trouver des modèles futurs brisant les paradigmes mentaux conventionnels.
- C26 1 - Trouver des formes futures de biens communs et individuels et les intégrer formellement dans les pratiques actuelles.
- C33 2 - Trouver les moyens d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles dans leurs limites.
- C41 1 - Faire le point sur l'expression actuelle des valeurs démocratiques et les droits humains partagés à travers le monde.

RP – ACTIONS RELATIVES AUX RÉGLEMENTATIONS ET ACTIONS POLITIQUES

- C42 1 - Redéfinir les bonnes valeurs démocratiques et humaines à la lumière des contraintes et réalités actuelles.
- C 14 1 - Poursuivre le suivi des réglementations et accords internationaux relatifs au climat.
- C 14 2 - Favoriser l'application de règlements de suivi limitant ou éliminant les polluants atmosphériques.
- C14 3 - Combattre et prévenir la pollution des eaux de surface et des nappes phréatiques.
- C14 4 - Réduire la pollution des océans: contrôle des déchets chimiques et humains.
- C14 5 - Amplifier les moyens de réduire les rejets de déchets plastiques en mer .
- C14 6 - Assurer un meilleur contrôle de la surpêche dans les océans.
- C14 9 - Poursuivre la réglementation des produits phytosanitaires (pesticides, nutriments, etc.) et autres utilisations de produits polluants.
- C14 11 - Poursuivre la prévention de la pollution des (sous-)sols (carburants, friches et sites industriels et urbains, etc.).
- C14 12 - Maîtriser et contrôler l'exploitation des ressources minérales (extraction et utilisations) via des règlements et politiques adaptés.
- C33 4 - Faire abroger les pratiques prédatrices, qu'elles soient économiques, financières ou écologiques en faisant adopter des règlements stricts

TR - ACTIONS DE FORMATION

- C11 2 - Former au partage des valeurs qualitatives plus que quantitatives et à leur intérêt pour les développements économiques collectifs.
- C12 4 – Rassembler des outils d'éducation et d'apprentissage aux processus d'économie circulaire.
- C31 1 - Développer des capacités et des connaissances pertinentes pour la mobilisation des acteurs de terrain.
- C31 2 - Développer des plans de transition intégrés qui soient pertinents sur le plan opérationnel mettant en pratique une stratégie révisée de développement du bien-être soutenable.
- C33 5 - Diffuser les pratiques adoptées, former les parties prenantes pertinentes à les utiliser et procurer des incitations financières.

DI - ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE DIFFUSION

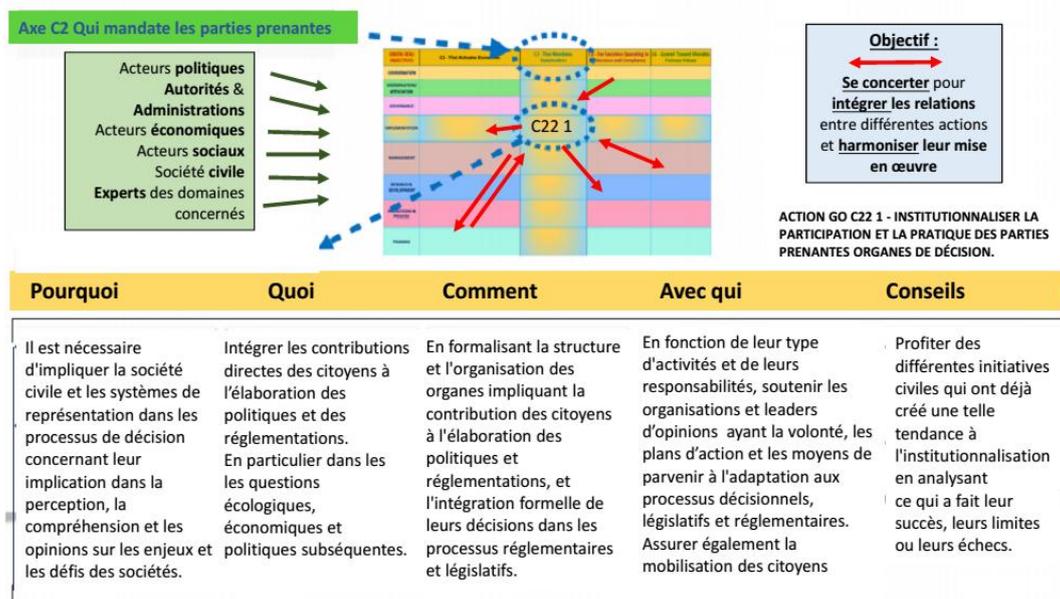
- C11 3 - Formaliser le passage de l'économie du bien-être à l'économie du bien-être.
- C43 1 - Diffuser une nouvelle formulation des valeurs démocratiques et des droits humains et leur application. (inclut l'action C42 1)

Annexe 5 – Exemple d’une action détaillée dans ses principes moteurs et de sa gestion conjointe par les parties prenantes

Comme expliqué, chacune des 43 fiches d'action découle directement du raisonnement effectué à partir du concept de racine C0 ". Par conséquent, pour chaque fiche d'action, le raisonnement complet offre la justification claire et transparente de son existence rationnelle et de son intérêt. Il sera cependant souvent important d'harmoniser et de hiérarchiser les actions en fonction des deux dimensions clés que sont leur importance et leur urgence pour tout groupe de parties prenantes et par rapport au contexte imminent. Les actions peuvent par exemple être regroupées afin de fournir un ensemble d'options stratégiques à prioriser. C'est aussi à ce stade que la correspondance pertinente avec les 17 SDG des Nations unies peut être exploitée.

ACTION GO C22 1	FAIRE EVOLUER LA DEMANDE VERS UNE CROISSANCE PLUS QUALITATIVE QUE QUANTITATIVE
POURQUOI	Il est nécessaire d'impliquer la société civile et les systèmes de représentation dans les processus de décision en ce qui concerne leur implication dans la perception, la compréhension et les opinions sur les enjeux et les défis des sociétés.
QUOI	Intégrer les contributions directes des citoyens à l'élaboration des politiques et des réglementations, en particulier dans les domaines social, écologique et économique et politique ultérieur.
COMMENT	En formalisant la structure et l'organisation des organes impliquant la contribution des citoyens à l'élaboration des politiques et réglementations, et l'intégration formelle de leurs décisions dans les processus réglementaires et législatifs.
AVEC QUI	En fonction de leur type d'activités et de responsabilités, soutenir les organisations et les leaders d'opinion les plus appropriés pour promouvoir, parmi les groupes politiques établis, la volonté, les plans d'action et les moyens d'atteindre concrètement l'adaptation formelle de certains organes représentatifs en décisions, législatives, et les processus réglementaires. Assurer également la mobilisation des citoyens dans leur ensemble afin de créer des soutiens. Toutes les parties prenantes qui promeuvent ces changements économiques qualitatifs.
CONSEILS	Profiter des diverses initiatives civiles qui ont déjà créé une telle tendance à l'institutionnalisation en analysant ce qui a fait leur succès, leurs limites ou leurs échecs. Comme pour les autres actions, pour favoriser cette (ré)volution entre ses acteurs, il est essentiel d'intégrer toutes les parties prenantes impliquées dans toutes les phases du cycle de vie produit/service.

55



ANNEXE 6 - Références bibliographiques

1. QUELQUES RÉFÉRENCES CLÉS MENTIONNÉES DANS LE *PACTE VERT* OU EN RELATION AVEC SES OBJECTIFS SYSTÉMIQUES.

Le Pacte Vert pour l'Europe

https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/european-green-deal-communication_en.pdf

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/e%20n/ip_19_6691

Voir aussi les résumés factuels :

<https://www.greenfacts.org/en/europe-green-deal-2019/l-2/index.htm#0>

Les limites de la croissance - Club de Rome 1972

The Limits to Growth – Club of Rome 1972

<https://clubofrome.org/publication/the-limits-to-growth/>

Limites de la croissance: la mise à jour sur 30 ans

Limits to Growth: The 30-Year Update <http://donellameadows.org/archives/a-synopsis-limits-to-growth-the-30-year-update/>

Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement: Notre avenir à tous

- **Plus : le rapport Brundland révolutionnaire de 1987** Report of the World Commission on Environment and Development: Our Common Future – and the 1987 groundbreaking Brundland Report <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/5987our-common-future.pdf>

https://sswm.info/sites/default/files/reference_attachments/UN%20WCED%201987%20Brundtland%20Report.pdf

La Déclaration de Rio de 1992 sur l'environnement et le développement et l'Agenda 21

The 1992 Rio Declaration on Environment and Development and the Agenda 21

<https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/Agenda21.pdf>

La conférence Rio + 20

The Rio+ 20 Conference <https://enb.iisd.org/download/pdf/enb2751e.pdf>

<https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/Agenda21.pdf>

Les objectifs du Millénaire pour le développement durable (ODD) des Nations Unies.

The United Nations Millennium Sustainable Development Goals (SDGs).

<https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/21252030%20Agenda%20for%20Sustainable%20Development%20web.pdf>

L'Accord de Paris sur le changement climatique – UNFCC

The Paris Agreement on Climate Change - UNFCC

https://unfccc.int/sites/default/files/english_paris_agreement.pdf

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

United Nations Framework Convention on Climate Change

<https://unfccc.int/resource/docs/publications/handbook.pdf>

Autres accords et conventions importants :

<https://sustainabledevelopment.un.org/index.php?menu=122>

2 . QUELQUES INITIATIVES PERTINENTES ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES IMPLIQUEES.

La Convention sur la diversité biologique

The Convention on Biological Diversity

<https://www.cbd.int/doc/legal/cbd-en.pdf>

Les objectifs d'Aichi

The Aichi Targets

<https://www.cbd.int/doc/strategic-plan/targets/compilation-quick-guide-en.pdf>

Rapport spécial sur les océans du Groupe d'experts international sur l'évolution du climat (GIEC)

Special Report on Oceans of the International Panel on Climate Change (IPCC)

<https://www.ipcc.ch/srocc/>

Le règlement d'Aarhus sur l'accès du public aux informations environnementales

The Aarhus Regulation on Public Access to Environmental Information

<https://ec.europa.eu/environment/aarhus/legislation.htm>

L'Institut Européen d'Innovation et de Technologie

The European Institute of Innovation and Technology

<https://eit.europa.eu/>

Le Conseil européen de l'innovation

European Innovation Council

<https://ec.europa.eu/research/eic/index.cfm>

Plateforme internationale de l'UE sur la finance durable

International Platform on Sustainable Finance

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/QANDA_19_6116

Convention des maires de l'UE pour le climat et l'énergie (CoM)

EU Covenant of Mayors for Climate and Energy (CoM)

<https://ec.europa.eu/jrc/en/energy-efficiency/urban-areas/covenant-mayors>

L'Organisation de l'aviation civile internationale

International Civil Aviation Organization

<https://www.icao.int/about-icao/Pages/default.aspx>

L'Organisation Maritime Internationale

International Maritime Organization

<http://www.imo.org/en/About/Pages/Default.aspx>

3. QUELQUES OUTILS REGLEMENTAIRES AU NIVEAU DE L'UNION EUROPEENNE

Exposé des motifs accompagnant toutes les propositions législatives

Explanatory Memorandum Accompanying all Legislative Proposals

https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/better-regulation-toolbox-38_en_0.pdf

Pilier européen des droits sociaux

European Pillar of Social Rights

https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/social-summit-european-pillar-social-rights-booklet_en.pdf

La directive sur la taxation de l'énergie

The Energy Taxation Directive

<https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/12227-Revision-of-the-Energy-Tax-Directive>

Système d'échange de droits d'émission (ETS)

Emissions Trading System (ETS)

https://ec.europa.eu/clima/policies/ets_en

Mécanisme d'ajustement de la frontière carbone

Carbon Border Adjustment Mechanism

<https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/12228-Carbon-Border-Adjustment-Mechanism>

Le règlement sur les produits de construction des États membres de l'UE »

The EU Member States' Construction Products Regulation'

<https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/1443-Review-of-the-Construction-Products-Regulation>

La directive sur le transport combiné

The Combined Transport Directive

<https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/21252030%20Agenda%20for%20Sustainable%20Development%20web.pdf>

La directive «Eurovignette»

The 'Eurovignette' Directive

<https://www.fiaregion1.com/transport-ministers-reject-the-proposal-of-revision-of-the-eurovignette-directive/>

La directive sur la taxation de l'énergie et sa révision

The Energy Taxation Directive and its Revision

<https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/12227-Revision-of-the-Energy-Tax-Directive>

La directive sur l'infrastructure des carburants alternatifs

The Alternative Fuels Infrastructure Directive

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/en/TXT/?uri=CELEX%3A32014L0094>

Le règlement RTE-T

The TEN-T Regulation

https://ec.europa.eu/transport/themes/infrastructure/ten-t/review_en

Cadres réglementaires de l'UE sur l'utilisation des produits chimiques et des pesticides

EU Regulatory Frameworks on the Use of Chemicals and Pesticides. --

- Produits chimiques : https://ec.europa.eu/growth/sectors/chemicals/reach_en

- Pesticides : https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides_en

Législation et mesures de l'UE concernant la pollution causée par les grandes installations industrielles et la prévention des accidents industriels EU

Legislation and Measures that Address Pollution from Large Industrial Installations and the Prevention of Industrial Accidents .

https://ec.europa.eu/growth/sectors/chemicals/reach_en and
<https://ec.europa.eu/environment/seveso/>

Directive de l'UE sur l'information non financière

EU Non-Financial Reporting Directive.

https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/non-financial-reporting_en

4. QUELQUES INITIATIVES DE L'UE DANS LE DOMAINE DE LA DURABILITE AU SENS LARGE

Une politique de «produit durable» pour l'économie circulaire

A 'Sustainable Product' Policy for Circular Economy

https://ec.europa.eu/environment/circular-economy/pdf/sustainable_products_circular_economy.pdf

Instrument de voisinage, de développement et de coopération internationale

Neighbourhood, Development, and International Cooperation Instrument

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=COM%3A2018%3A460%3AFIN>

Stratégie Biodiversité de mars 2020

Biodiversity Strategy of March 2020

https://ec.europa.eu/environment/nature/biodiversity/strategy/index_en.htm

Questions et réponses: Stratégie de l'UE en matière de biodiversité à l'horizon 2030 - Ramener la nature dans nos vies

Questions and Answers: EU Biodiversity Strategy for 2030 - Bringing Nature Back into Our Lives

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/qanda_20_886

Mécanisme de transition juste de l'UE

EU Just Transition Mechanism

https://ec.europa.eu/info/news/launching-just-transition-mechanism-green-transition-based-solidarity-and-fairness-2020-jan-15_en

Action de l'UE pour protéger et restaurer les forêts du monde

EU Action to Protect and Restore the World's Forests

https://ec.europa.eu/environment/forests/eu_comm_2019.htm

La stratégie «de la ferme à l'assiette»

The "Farm to Fork" Strategy

https://ec.europa.eu/food/farm2fork_en

Rapport mondial de la FAO sur la crise alimentaire 2019

FAO Global Report on Food Crisis 2019

<http://www.fao.org/resilience/resources/ressources-detail/fr/c/1187704/>

Horizon Europe, le prochain programme-cadre de recherche et d'innovation de l'UE

Horizon Europe, the Next EU Research and Innovation Framework Programme

https://ec.europa.eu/info/horizon-europe-next-research-and-innovation-framework-programme_en

Fiche d'information: Comment la future politique agricole commune (PAC) contribuera au pacte vert de l'UE

Factsheet: How the Future Common Agricultural Policy (CAP) Will Contribute to the EU Green Deal

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/fs_20_910

Le processus de coordination macroéconomique du semestre européen

The European Semester Process of Macroeconomic Coordination

https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/economic-and-fiscal-policy-coordination/eu-economic-governance-monitoring-prevention-correction/european-semester/framework/european-semester-why-and-how_en

Les systèmes de financement innovants dans le cadre d'InvestEU

The Innovative Financing Schemes Under *InvestEU*

https://europa.eu/investeu/home_en

Le mécanisme pour l'interconnexion en Europe

The Connecting Europe Facility

<https://ec.europa.eu/inea/en/connecting-europe-facility>

Le ciel unique européen

The Single European Sky

https://ec.europa.eu/transport/modes/air/ses_en

Plan d'investissement de l'UE pour une Europe durable

EU Sustainable Europe Investment Plan

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/qanda_20_24

Fonds européens d'innovation et de modernisation

EU Innovation and Modernization Funds

https://ec.europa.eu/clima/policies/innovation-fund_en

Groupe Banque européenne d'investissement (BEI)

European Investment Bank (EIB) Group

https://europa.eu/european-union/about-eu/institutions-bodies/european-investment-bank_en

Fonds de transition juste de l'UE

EU Just Transition Fund

<https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/12113-Fast-track-interservice-consultation-on-the-SEIPincluding-a-JTM-and-the-JTF>

Le Fond européen de Développement Régional

European Regional Development Fund

https://ec.europa.eu/regional_policy/en/information/legislation/regulations/

Le Fonds Social européen Plus

The European Social Fund Plus

<https://ec.europa.eu/esf/main.jsp?catId=62&langId=en>

Norme européenne des Obligations Vertes

EU Green Bond Standard

https://ec.europa.eu/info/publications/sustainable-finance-teg-green-bond-standard_en

Le cadre européen de Gouvernance Economique

The European Economic Governance Framework

https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/economic-and-fiscal-policy-coordination/eu-economic-governance-monitoring-prevention-correction/economic-governance-review_en

Proposition 2018 de la Commission européenne sur les taux flexibles de taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

2018 EU Commission's Proposal on Flexible Value Added Tax (VAT) Rates

https://ec.europa.eu/taxation_customs/business/vat/action-plan-vat/proposal-vat-rates_en

Le programme des Compétences

The Skills Agenda

<https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1223>

La Garantie Jeunesse

The Youth Guarantee

<https://www.consilium.europa.eu/en/policies/youth-employment/youth-guarantee/>

Le «haut représentant de l'UE pour les affaires étrangères et la politique de sécurité»

The 'High Representative of the EU for Foreign Affairs and Security Policy'

https://eur-lex.europa.eu/summary/glossary/high_representative_cfsp.html

Reconstruction de la pêche maritime

Rebuilding of Marine Fisheries

I. examen global : <http://www.fao.org/3/ca0161en/CA0161EN.pdf>

II. Allocation et conservation des ressources halieutiques océaniques reliant droits et responsabilités : <http://www.fao.org/3/A0312E03.htm>

Initiative Énergie propre pour les îles de l'UE

Clean Energy for EU Islands Initiative

https://ec.europa.eu/energy/topics/renewable-energy/initiatives-and-events/clean-energy-eu-islands_en

Le plan d'action stratégique sur les batteries

Strategic Action Plan on Batteries

https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/report-building-strategic-battery-value-chain-april2019_en.pdf

The

L'Alliance européenne des batteries

The European Battery Alliance

https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/report-building-strategic-battery-value-chain-april2019_en.pdf

5. QUELQUES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES COMPLÉMENTAIRES

CORSI P., *Going Past Old Limits To Growth*, Report to the Club of Rome-EU Chapter, John Wiley & Sons, New York & ISTE, London, Jul. 2017.

MASSOTTE P. & CORSI P., *Complex Decision-Making in Economy and Finance*, John Wiley & Sons, New York & ISTE, London, Jan. 2020.

MASSOTTE P. & CORSI P., *Smart Decisions in Complex Systems*, John Wiley & Sons, New York & ISTE, London, Jul. 2017.

MASSOTTE P. & CORSI P., *Operationalizing Sustainability*, John Wiley & Sons, New York & ISTE, London, Oct. 2015.

MASSOTTE P. & CORSI P., *Sustainability Calling - Underpinning Technologies*, John Wiley & Sons, New York & ISTE, London, Sept. 2015.

de GERLACHE J., *Couplages de résonance symbiotique et hétéro-organisation comme principes fondateurs des systèmes complexes, entre efficacité et résilience*, Revue Acta Europeana Systemica, N°9, pp.167-202, 2020, http://aes.ues-eus.eu/aes2019/aes9-14_Jacques-de-Gerlache.pdf

de GERLACHE J., *Biodiversité - Rescapés de la crise sanitaire, saurons-nous tirer des leçons ?* Up-Magazine, mai 2020 <https://up-magazine.info/planete/biodiversite/53533-rescapes-de-la-crise-sanitaire-saurons-nous-tirer-des-lecons/>

de GERLACHE J., « *Le commerce équitable, c'est bon pour le climat !* » : mais quoi, où, qui et comment ... ? Hôtel de ville de Tournai 2 octobre 2019
https://www.clubofrome.eu/IMG/pdf/flyer_tournai_de_gerlache_2_10_2019-2.pdf

de GERLACHE J., *Mettre en œuvre les transitions énergétiques : Stratégie intégrative et gestion opérationnelle*, DUNOD, Paris, Feb. 2019, <https://www.dunod.com/sciences-techniques/mettre-en-oeuvre-transitions-energetiques-strategie-integrative-et-gestion> .

de GERLACHE J., *Benefits and Limitations of Energy Efficiency - The importance of consumption habits in shaping energy consumption patterns*, Updating the European Strategy on Energy Efficiency: Making Better Use of Energy Resources, Brussels, 15th Feb. 2018,
<http://www.publicpolicyexchange.co.uk/events/IB15-PPE2>

de GERLACHE J. & FERRARI R., *COP21 Goals: An Alternative Path to Success*, Oct 31, 2016,
<http://www.eurac0v.com/sec0on/climate-environment/opinion/mondaycop21-goals-an-alterna0ve-path-to-success/>

von der LEYEN U., *Speech in the European Parliament Plenary Session*, Strasbourg, 27 November 2019, https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/president-elect-speech-original_en.pdf

HATCHUEL A. & WEIL B., *A New Approach of Innovative design: an Introduction to C-K theory*, Proc. of the Int. Conf. on Engineering Design, ICED'03, pp.109–124, Stockholm, Sweden, 2003.

LE MASSON P., HATCHUEL A., WEIL B., *Strategic Management of Innovation and Design*, Cambridge University Press, Cambridge, 2010.

LIETAER B., ARNSPERGER Ch., GOERNER S., & BRUNNHUBER S., *Money and Sustainability - The Missing Link*, Report to the Club of Rome EU Chapter, Triarchy Press, UK, 2012. ¹

LIETAER B., E. ULANOWICZ R.E., GOERNER S.J. & GOMEZ R. “*Is Our Monetary Structure a Systemic Cause for Financial Instability? Evidence and Remedies from Nature.*”
<https://people.clas.ufl.edu/ulan/files/Lietaer.pdf>

PELLERIN-CARLIN Th., *Making The Green Deal a European Success - Coalition, Narrative and Flagships*, Jacques Delors Institute, https://institutdelors.eu/wp-content/uploads/2020/02/20200204_making-the-green-deal-a-europeansuccess-1.pdf , accessed as of 12 May 2020.

PISANY-FERRY J., *The Green deal is not just one many EU projects, it is the new defining mission*, Bruegel Think Tank, Jan. 2020.

TIMMERMANS F., *Plenary Remarks at the European Parliament*, Strasbourg, 11 Dec. 2019, https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/SPEECH_20_60 .

oooooooooooooooooooooooooooo

Crédits

Toutes les idées, notions et constructions relatives mentionnées dans ce document ont été développées à des fins éducatives et sont fournies, comme le document original en anglais¹⁹, comme des développements possibles du document *Un Pacte Vert pour l'Europe* publié en décembre 2019 par la Commission européenne. Elles sont basées sur la longue expérience de terrain des auteurs. Les auteurs déclinent toute responsabilité quant à toute utilisation par des tiers qui pourrait être faite du présent document ou de sa version anglaise, ainsi qu'à toute conséquence qui en résulterait.

Photo de couverture : Jacques de Gerlache. Tous les extraits, images et illustrations sont uniquement destinés à des fins éducatives.

Pour le citer : " *Une interprétation systémique du Pacte Vert pour l'Europe – Pour en orchestrer plus harmonieusement la mise en œuvre*. Jacques de GERLACHE, août 2020, publication en cours ".

Contenu © Les auteurs, 2020 avec dépôt légal. Tous droits réservés.

A propos des auteurs

Jacques de GERLACHE - (éco)toxicologue senior, professeur d'écotoxicologie et d'écologie industrielle avec un doctorat en sciences pharmaceutiques, a contribué à l'élaboration de la stratégie opérationnelle de développement durable du groupe Solvay, où il a aussi été responsable pendant 15 ans de son système d'anticipation et de communication en cas de crise.

Conseiller scientifique auprès du *Conseil fédéral du développement durable de Belgique*, président du *Collège national des experts en environnement de l'industrie chimique* (France) pendant 10 ans, membre à part entière du *Club de Rome – EU Chapter*, cofondateur et gestionnaire du site web www.greenfacts.org qui propose des résumés factuels et fidèles, revus par des pairs et rédigés dans différentes langues, des principaux documents de consensus international sur la santé, l'environnement et le développement durable. A publié en 2019 l'ouvrage "*Mettre en œuvre les Transitions énergétiques - Une Stratégie intégrative et gestion opérationnelle*" - <https://www.dunod.com/sciences-techniques/mettre-en-oeuvre-transitions-energetiques-strategie-integrative-etgestion> jacquesdegerlache@gmail.com.

Dr. Patrick CORSI - Consultant international senior en conception d'innovation pour les grandes entreprises, les organisations et les PME. Ancien ingénieur de développement chez *IBM Corp.* dans la Silicon Valley et *IBM France*, chef du département de transfert de technologie et conseiller technique du Président d'une start-up d'IA basée à Paris qui a réussi, chef de département chez *SYSECA/THOMSON-CSF* (maintenant *THALES*) en intelligence artificielle. Ex-agent supérieur au sein de la Commission européenne à Bruxelles, notamment en charge du portefeuille industriel de projets européens de R&D en IA. Praticien associé en innovation de conception *C-K* à *Mines ParisTech*, membre à part entière du *Club de Rome – EU Chapter*, auteur d'une série de livres sur l'innovation, le marketing hi-tech, la gestion de la complexité et l'ingénierie de la durabilité, et conférencier chevronné pour divers publics - patrick.corsi@icloud.com.

oooooooooooooooooooooooooooo

¹⁹ « A Systemic Interpretation of the European Union Green Deal - Aiming at a Sustainable Society for Shared Future Welfare, CORSI P. & de GERLACHE J., June 2020